

1969-2009 40 ans  
de solidarité

# Les Amis des Monastères

N° 159 - JUILLET 2009 - TRIMESTRIEL - 5 €

Fondation  
des Monastères

1969 - 2009

40 ans de solidarité monastique



Fondation  
des  
Monastères



# La Fondation des Monastères

*reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)*



## SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

## SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

## SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : [fdm@fondationdesmonasteres.org](mailto:fdm@fondationdesmonasteres.org)

[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)

CCP 3 041 212 F LA SOURCE



# Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

*Le Cloître  
de Saint-Paul de Mausole Saint-  
Rémy de Provence*

## Les Amis des Monastères

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal :

N° 09-293 - juillet 2009

Commission paritaire :

N° 1012 G 82214

du 06 Décembre 2007

Directeur de la publication :

Mère Marie-Chantal Geoffroy

Rédacteur en Chef :

Pierre Avignon

Rédaction :

Tél. : ..... 01 45 31 02 02

Fax : ..... 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : ..... 04 76 50 26 03

Numéris : ..... 04 76 50 87 52

Fax : ..... 04 76 50 17 17

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

N° 159 – Juillet 2009

1969-2009

Fondation des Monastères

40 ans de solidarité monastique

Avant-propos ..... 4

Editorial

*par Mère Marie-Chantal Geoffroy* ..... 5

1969-2009 : 40 ans d'une œuvre atypique ..... 6

### Témoignages monastiques

Action et contemplation : quelle place dans nos vies ? .... 11

La Ruée vers les monastères ..... 15

Regard sur le travail ..... 18

Propos sur...

• Les règles de vie monastique ..... 20

• Les vocations ..... 24

• La prière ..... 27

Paroles Brèves ..... 30

### Chronique juridique

*L'obligation de publication des comptes*

*par Pierre Avignon* ..... 33

### Vie de la Fondation

*I) Extraits du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 avril 2009* .. 36

*II) [www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)*

*par Laure Picault* ..... 49

### Vie religieuse

*I) Session du 17 novembre 2009 à Paris :*

*disparition des Instituts : discernement, décision et devenir des oeuvres* ... 51

*II) Trait d'union, une association pour les parents de contemplatifs* ..... 53

*III) Sécurité sociale : information sur les lits médicalisés* ..... 55

Recensions ..... 56

Annonces ..... 59

Abonnez-vous ..... 60

# AVANT-PROPOS

---

Pour célébrer ses 40 ans, la Fondation des Monastères vous propose, après un bref parcours de ses quatre premières décennies, de redécouvrir, par divers témoignages de moines et moniales, la vie monastique telle qu'elle est, précieuse **dans** et **pour** le monde d'aujourd'hui. Ces témoignages ont été livrés d'abord sur l'antenne de Radio Notre-Dame, au cours d'une « semaine de la vie monastique » en avril 2009\*.

Nous présentons d'abord trois moments parmi les plus étoffés de ces témoignages, sous forme d'interview ou de débat. « Action et contemplation », « La Ruée vers les monastères » et « Regard sur le travail ». Ensuite, vous lirez ce qu'ont pu dire des moines ou moniales sur trois thèmes : les règles de la vie monastique, les vocations, et la prière. Enfin, ont été sélectionnées quelques paroles brèves sur des sujets variés ayant surgi au fil des échanges radiophoniques.

En donnant la parole aux membres des communautés monastiques, la Fondation veut montrer qu'elle est bien une œuvre au service des communautés. Sa campagne de communication « anniversaire 1969/2009 » vise ainsi à faire connaître toujours mieux ses objectifs pour étendre sa notoriété et accroître le nombre de ses généreux soutiens. Dans ce but, le site internet a été rénové : vous en découvrirez les nouveaux traits dans ce numéro au chapitre Vie de la Fondation, pour le reste consacré au Conseil d'administration de fin d'exercice.

A noter également la chronique juridique sur les obligations de publication des comptes des organismes à but non lucratif, et, dans la rubrique vie religieuse, l'annonce d'une session importante pour les communautés intitulée : « Disparition des instituts : discernement, décision et devenir des œuvres » qui se tiendra le 17 novembre 2009 à Paris.

*M.T.*

---

\*Vous pourrez retrouver tous ces témoignages sur le site de la Fondation des Monastères : <http://www.fondationdesmonasteres.org>

# EDITORIAL

---

Il y a 40 ans, l'homme posait le pied sur la lune.

Il y a 40 ans, l'œuvre de la Fondation des Monastères faisait ses premiers pas.

Deux aventures dont on parle encore !

Si dans l'aventure spatiale, l'intelligence de l'homme a été mise au service de la science et du progrès de l'humanité, dans l'œuvre de la Fondation des Monastères, l'intelligence de l'homme est au service du cœur et de la générosité fraternelle.

**Bon anniversaire !**

40 ans est un chiffre fort, évocateur de grandes rencontres de Dieu avec son peuple.

Israël a marché 40 ans dans le désert pour devenir un peuple, le peuple de Dieu.

40 ans de vie à la Fondation c'est le désert qui a fleuri chaque jour du dévouement des hommes et des femmes qui se sont lancés dans l'aventure : moines, moniales et laïcs. Travail souvent obscur des uns et générosité jamais démentie des amis des monastères.

40 ans, c'est le temps que nous avons déjà pris ensemble pour nous émerveiller de la Beauté et de la Bonté de Dieu dans nos vies qui sont liées et reliées par tant de gestes de partage et d'amitié. Mais la vie nous pousse vers d'autres belles années.

Qu'allons-nous en faire ?

Relire notre histoire, et appuyés sur de solides fondements, nous tourner vers l'avenir.

Garder dans notre offrande et notre prière nos amis et nos bienfaiteurs.

Continuer à nous soutenir et nous porter les uns les autres dans nos déserts monastiques pour creuser cette mission et la fécondité de notre vocation, à l'image de Jésus resté 40 jours dans le désert.

40 ans, l'âge de la maturité, dans le souvenir, la reconnaissance et la fidélité à ceux et celles qui nous ont précédés, c'est aussi le moment de faire quelque chose de nouveau. Laissons à notre imagination la liberté de devenir créative.

*« Peu de gens comprennent l'immense avantage qu'il y a à ne jamais hésiter et à tout oser ».*

Erasme

**Ensemble, soyons de ceux-là !**

**Bon anniversaire !**

*Mère Marie-Chantal Geoffroy  
Présidente de la Fondation des Monastères*



**40 ans d'une oeuvre atypique :  
une fondation civile dirigée par des religieux,  
qui, avec le concours de laïcs,  
est au service  
des communautés religieuses chrétiennes,  
dans toutes leurs difficultés**

## Expansion de l'oeuvre, migration du siège

**1969** L'association « **Les Amis des Monastères** » est créée par un moine cistercien de Bellefontaine, le Père Jacques Huteau. Son but : aider les monastères à faire face au paiement des cotisations vieillesse, puis maladie, qui deviennent obligatoires. Siège de l'association : **26, rue Boissonnade Paris 14<sup>e</sup>**.

**1974** De simple association, l'association devient **fondation reconnue d'utilité publique**, par décret du 21 août (JO du 25 août), sous la dénomination **Fondation des Monastères de France**. Son champ d'action s'élargit à toutes les difficultés des communautés (entretien du patrimoine, aide juridique et financière).

**1978-2002** La Fondation prend durablement ses quartiers dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris, de la **rue du Banquier**, à la **rue de Paradis (1980-2002)**.

**1996** La Fondation des Monastères de France devient simplement : la Fondation des Monastères.



**2002 Nouveau siège social, 83-85 rue Dutot Paris 15<sup>e</sup>** : La Fondation double sa surface. Davantage de bureaux pour une activité qui se développe, et des salles de réunion pour mieux accueillir moines et moniales.

### Des personnalités marquantes

**Père Jacques Huteau**, l'initiateur, décédé en 1991.

Il a été le premier secrétaire général de la Fondation, visiteur et conseiller infatigable des communautés monastiques, faisant le siège des administrations, développant sans cesse la notoriété de l'œuvre pour attirer dons et legs, directeur et animateur sans égal de la revue « Les Amis des Monastères ».

**Le Professeur Louis Leprince-Ringuet**, homme de foi et homme de science président d'honneur de la Fondation jusqu'à son décès en 2000. C'est lui qui eut, en 1970, ces mots toujours vrais : « ... l'extraordinaire expansion de la puissance technique appelle un surcroît de gratuité, de vie intérieure, de silence, de prière : des contemplatifs sont plus nécessaires que jamais à la sauvegarde de l'équilibre et à l'épanouissement de l'humanité »

**Maître Jean Renous**, ancien notaire de La Rochelle et secrétaire général de la Fondation, décédé en 1995, au dévouement total à l'œuvre de la Fondation.

**Monsieur Jean Vacherot**, ancien chef du Bureau Central des Cultes, longtemps conseiller technique éminent de la Fondation, avant d'en devenir administrateur. Grâce à son concours irremplaçable, on voit notamment la montée en puissance des procédures de reconnaissance légale des communautés dans les années 1970.



*De gauche à droite : Mère Myriam, Mgr R. Le Gall, Brigitte Estrangin, Sœur Odile, Père Daniel*

**Père Daniel Queinnec**, de Bricquebec, trésorier à la générosité mémorable, haute stature très repérée sur le stand de la Fondation des Monastères au congrès annuel des notaires dont il devient un pilier dans les années 1995-2005.

**Monseigneur Robert Le Gall**, un président devenu évêque : Abbé de l'abbaye bénédictine Sainte Anne de Kergonan, et président de la Fondation des Monastères à partir de 1996 Dom Robert Le Gall est nommé évêque de Mende en 2001, et archevêque de Toulouse en 2006. Il demeure un très attentif président d'honneur de la Fondation.

### **Figures féminines de la Fondation, au secrétariat général, et à la présidence**

**Sœur Odile Durand**, au secrétariat et à l'accueil rue de Paradis, est rejointe en 1990 par **Brigitte Estrangin** (hélas décédée en 2008), qui la remplacera avant d'assumer, la fonction de Secrétaire général administratif en prenant au pied levé la suite de Maître Renous. A partir de 1995, et jusqu'en 2002, c'est en tandem avec **Marie-Laure Beauchesne** qu'elle assurera les tâches du secrétariat général, avec la toujours discrète et efficace présence monastique de **Sœur Benoît Garret** de Jouarre. A partir de 2000, le secrétariat général s'étoffe progressivement, toujours au féminin : comptabilité, développement du service des dons, communication. Les fonctions se professionnalisent, et le bénévolat ne suffit plus : merci à **Marie-Christine Avignon** et à **Anne-Marie Fournis** !

Le Conseil d'Administration est majoritairement masculin, certes, mais c'est une femme, **Mère Myriam Fontaine**, abbesse de La Coudre qui est élue à sa tête dès 2001 et y reste sept années de suite, et c'est une autre femme qui lui succède en 2008, **Mère Marie-Chantal Geoffroy**, de la Visitation de Voiron, très longtemps présidente du Service des Moniales.

### Présidents d'hier et Conseil d'administration d'aujourd'hui

1969 **Dom Jean de La Croix**, abbé d'Aiguebelle

1977 **Dom Claudius Valour**, abbé des Neiges

1981 **Dom Alain Christiaen**, abbé de Port du Salut

1992 **Dom Michel Pascal**, abbé de Ganagobie

1996 **Dom Robert Le Gall**, abbé de Kergonan

2001 **Mère Myriam Fontaine**, abbesse de La Coudre

### Le Conseil d'administration de la Fondation

**Mère Marie-Chantal Geoffroy**, Présidente, Monastère de la Visitation de Voiron

**Dom Guillaume Jedrzejczak**, Vice-Président, abbé de Sainte-Marie du Mont des Cats, **Père Michel Larricq** Trésorier, Abbaye Notre-Dame de Tournay, **Pierre Avignon** Secrétaire général, **André Dupuy**, **Mère Myriam Fontaine**, abbesse de Notre-Dame de la Coudre, **Mère Véronique Laforet**, Monastère Saint Dominique de Dax, **Dom Hugues Leroy**, Prieur de Sainte Marie de la Source, **Patrice Magnier**, **Dom Gérard Meneust**, abbé de Notre-Dame de Melleray, **Dom Etienne Ricaud**, abbé de Fleury, **Bernard Vernhes**.

**Une instance mixte cogérée avec l'association Monastic, où trouver les réponses aux questions juridiques spécifiques aux communautés**

La Commission Monastique Administrative, **CMA**, où se retrouvent, principalement autour de moines et moniales, des juristes et fiscalistes, administrateurs ou personnalités extérieures. La CMA est animée par **Pierre Avignon**, fiscaliste lui-même et secrétaire général de la Fondation des Monastères, qui détient en outre le record de l'ancienneté au service de la Fondation.

## Des publications références pour les communautés

- Guide de la reconnaissance légale
- Guide fiscal des communautés religieuses
- Guide d'application de la Valeur d'entretien
- Guide pratique des libéralités

**Des secours financiers en progression constante et jusqu'à 2 000 000 € par an distribués aux communautés.**

## Une revue fidèle aux origines de l'œuvre, imprimée chez les Clarisses de Voreppe

Quarante années après le premier numéro, la revue « Les Amis des Monastères », est toujours le lien vivant entre la Fondation, les communautés, et leurs amis. Ses rédacteurs en chef successifs ont marqué l'histoire de la Fondation : **Monsieur Marcel Berthier** (décédé en janvier 2009), passionné d'histoire, avait vu les débuts de la revue avec le Père Huteau et **Mademoiselle Philippe**. En 1998 il avait transmis sa charge au **Général François Estrangin** qui s'en acquitta jusqu'à la transmettre à son tour en 2002 au **Père Achille Mestre**. Administrateur de la Fondation, agrégé de droit public et canoniste, le Père Mestre a mis ses multiples compétences au service de la Fondation et des communautés des années durant. (Appelé à d'autres fonctions à l'automne 2008, il n'est plus rédacteur en chef, mais fait toujours heureusement partie du comité de rédaction).

M.T.



*Le conseil de gauche à droite :*

*Dom Gérard Meneust, Dom Etienne Ricaud, Monsieur Bernard Vernhes, Monsieur André Dupuy, Mère Véronique Laforet, Mère Myriam Fontaine, Père Michel Larricq, Monsieur Patrice Magnier, Monsieur Pierre Avignon, Mère Marie-Chantal Geoffroy, Père Achille Mestre, Père Hugues Leroy, Dom Guillaume Jedrzejczak*

# ACTION ET CONTEMPLATION QUELLE PLACE DANS NOS VIES ?

*Interview du Père Achille Mestre à l'antenne de Radio Notre-Dame le 27 avril 2009.*



*La contemplation n'est-elle pas réservée à des hommes et des femmes consacrés à Dieu ?*

*Et l'action réservée aux laïcs ?*

Tout chrétien est appelé, par son baptême, à suivre le Christ, à méditer sa Parole, à le regarder vivre. Cette méditation de la Parole a été avec bonheur remise en valeur par Vatican II ; si elle est très cultivée, et depuis toujours, dans les monastères – elle n'est cependant pas réservée à ceux ou celles qui formeraient une « élite spirituelle ». Chaque baptisé est appelé à méditer la vie du Christ : à le voir agir, guérir, compatir ; à l'entendre parler.

C'est de la contemplation. Elle forme, par exemple, la trame des *Exercices spirituels* de saint Ignace de Loyola : contempler c'est, par-delà le visible et grâce à lui, discerner quelque chose de l'invisible. Dans la prière, tout chrétien est appelé à suivre ce chemin. Ensuite il peut agir : l'action doit être une imitation aussi proche que possible du Christ que nous avons perçu dans la contemplation. Un ancien livre, à l'immense diffusion, n'a-t-il pas justement pour titre : *L'Imitation de Jésus-Christ* ? Et son auteur insiste : tout baptisé doit en vivre. Nous avons tous vocation à devenir des êtres spirituels, à nous laisser

envahir et renouveler par l'Esprit. C'est Lui qui a reposé sur Jésus au baptême ; c'est Lui qui repose sur nous qui avons aussi à réentendre cette Parole : « Tu es mon fils bien aimé... » Cette Parole, chacun doit la recevoir – quelle que soit sa situation de consacré ou de laïc, de marié ou de célibataire. En conséquence, nous sommes invités à agir en chrétiens : à dire une parole christique, à parler comme le Christ, à nous taire parfois comme Lui. Alors nous serons des contemplatifs, peut-être sans le savoir.

*La contemplation, est-ce une rêverie ou une méditation pour être bien dans sa vie ?*

La contemplation n'est certainement pas une rêverie qui nous ferait échapper à nous-même, pour nous réfugier dans un imaginaire plus beau, plus confortable, mais irréel. Elle n'est pas, non plus, une technique de relaxation, comme le yoga par exemple peut l'être. L'objectif de la contemplation n'est pas de « devenir zen ». C'est de discerner le Christ, la présence du Ressuscité dans ma vie, quels que soient les événements de celle-ci, heureux ou malheureux. La contemplation n'est pas réservée à des gens riches, équilibrés, en bonne santé. Elle est un chemin que tout un chacun peut découvrir, un chemin d'intériorité qui consiste à creuser toujours plus profond en soi, vers la source, vers l'eau vive. Comme l'écrivait saint Augustin « Dieu est plus intime à moi-même que moi-même. »

Pareille descente en soi par la contemplation n'est pas une introspection, un moment où l'on dit tout par une libre association d'idées comme sur un divan de psychanalyste, mais une rencontre interpersonnelle avec l'Autre, avec ce tout Autre qu'est Dieu. Voilà qui suppose de faire silence pour rencontrer Jésus. C'est pour cela que les chrétiens orientaux aiment bien la répétition du Nom de Jésus. Semblable répétition tourne et retourne dans le cœur de l'homme pour le changer comme à la dérobée. Il se crée une connivence entre ce contemplatif tout simple et le Nom invoqué. Et pareille prière ne suppose aucune culture ni science particulière, mais seulement un amour de prédilection pour Celui dont on répète le Nom.

J'ajouterais qu'une telle rencontre avec le Christ est souvent source de bien-être et de paix qui sont alors comme des conséquences de la contemplation. Car le contemplatif vit dans la justesse de son être profond. Saint Benoît, écrivait saint Grégoire dans ses *Dialogues*, « habitait avec lui-même. » Il ne se fuyait pas. Le contemplatif se trouve et se retrouve. On ne médite pas pour être bien. Mais on est souvent bien après avoir médité !

*Trop de contemplation n'empêche-t-elle pas d'agir véritablement ?*

Votre question mériterait un éclaircissement : qu'est-ce que

« trop de contemplation » ? Serait-ce trop de prière ? Trop de temps de rencontre avec Dieu ? Trop de fuites ou de temps inutiles ? Dans l'Évangile de Béthanie, Marie aurait-elle été trop contemplative et Marthe trop active ? Fausse opposition. En réalité, historiquement dans l'Église, les grands contemplatifs furent de grands actifs : saint Benoît avec ses fondations de vie monastique, sainte Thérèse d'Avila avec sa réforme du Carmel ; quant à saint Ignace de Loyola il fut le prototype du contemplatif dans l'action. A l'époque contemporaine, un Jean-Paul II, une Mère Teresa puisaient leurs forces dans la prière. Souvenons-nous de ce Pape malade, absorbé dans la prière, le visage enfoui dans ses mains pour mieux se recentrer en Dieu ; c'est le même qui contribua à la destruction du rideau de fer. Rappelons-nous les mains noueuses de la Madre de Calcutta égrenant son chapelet ; c'est la même qui construisit avec l'ardeur que l'on sait léproseries et mouiroirs en fondant un Ordre vigoureux. Dans l'action, ils prolongeaient leur contemplation. Ils savaient, en effet, voir le Christ sous les traits de l'autre, particulièrement du plus pauvre, de l'humilié, du souffrant. Saint Benoît insiste, dans sa Règle, en invitant ses frères à accueillir les hôtes qui se présentent au monastère comme le Christ lui-même. Dans le même mouvement, la vie monastique est à la fois contemplative et souvent très

active : l'artisanat, les travaux intellectuels, l'accueil voire l'enseignement se conjuguent avec une prière personnelle et communautaire qui rythme toute la journée. Autrement dit, autour du cloître, le travail prolonge la prière explicite ou implicite ; du reste, en latin, *Ora et Labora* (Prie et Travaille) ont la même racine. L'action prolonge donc bien la contemplation.

*Ne peut-on bien agir sans avoir contemplé auparavant ? Quelle place accorder à la contemplation dans nos vies ?*

Le bien agir, l'agir juste supposent un temps préalable de discernement. Ce temps, pour le chrétien, s'enracine dans la contemplation du Christ. Que ferait ce dernier à ma place ? Que dirait-Il ? Quel regard poserait-Il sur l'autre ? Avoir une vie chrétienne, c'est l'enraciner dans la contemplation des paroles et des scènes évangéliques. L'Évangile est une Parole performative, autrement dit qui doit se traduire en actes. Avant d'agir, chaque matin, le chrétien devrait prendre le temps d'une pause, plus ou moins longue ou brève selon ses possibilités, pour méditer. Le moine, la moniale pourra y consacrer une demi-heure, une heure. Mais j'ai aussi connu ce patron d'une grande entreprise du CAC 40 qui, chaque matin à son bureau avant l'heure, prenait dix minutes de silence en présence de Dieu. Je connais ce médecin qui fait de même avant de commencer ses consultations en service de soins

palliatifs. Ensuite, et ensuite seulement, on peut être certain que Dieu accompagnera nos paroles et nos actes, parce que nous aurons fait de Jésus le compagnon du jour, alors qu'à défaut nos réactions risquent vite d'être submergées par notre ego.

J'insisterai : la contemplation, à cet égard, est une source même de l'éthique chrétienne, laquelle passe parfois à côté de la loi civile et souvent loin des habitudes de notre société. La contemplation dérange l'ordre établi ou, en tout cas, nous le fait voir autrement. Le discernement de l'invisible projette des rayons de lumière sur le monde. Et aussi sur notre monde intérieur. Le contemplatif, de la sorte, arrive à unifier progressivement sa vie, à découvrir le sens caché de celle-ci, ou plutôt à lui imprimer un sens parce qu'il agit avec justesse. Le contemplatif, vous le reconnaîtrez à ses fruits !

### *Quel rôle jouent les contemplatifs pour le monde et pour l'Eglise ?*

Dans l'imaginaire collectif, le modèle du contemplatif achevé est sans doute le Chartreux. Le succès du récent film *Le grand silence* en a témoigné. On le sait, le moine Chartreux vit en solitaire, dans son ermitage, pour Dieu seul – mais en communion profonde et avec ses frères et avec le monde. Pourquoi donc un tel succès médiatique autour de ce silence cartusien ? Sans doute parce-que nos contemporains voient dans ces moines de

l'extrême des sentinelles au sein de notre monde déboussolé, des veilleurs dans nos sociétés agitées, des silencieux loin de nos cités saturées de bruit.

Les monastères sont ces îlots immobiles de prière qui tissent le monde et le relie à l'infini. De ce fait, les contemplatifs jouent un rôle irremplaçable pour l'Eglise et pour le monde : ils sont des témoins, certes fragiles parce-qu'humains, de l'absolu. La situation géographique des monastères que je connais est souvent très révélatrice de leur propos : Hautecombe, vaisseau immobile sur le lac du Bourget ; Tamié, refuge de haute montagne ; Jouarre, pôle de paix ceinturé par un bourg de banlieue ; le Mont-des-Cats, sentinelle dans les Monts de Flandres. Chaque monastère dit quelque chose de spécifique à l'Eglise et au monde : Solesmes, la valeur du chant grégorien ; Saint-Gervais, l'importance de la vie monastique au cœur de la ville par des moines et moniales qui en partagent le travail ; Landevennec, la nécessité de l'inculturation, en l'occurrence au cœur de la Bretagne. Le contemplatif est bien inscrit dans un terroir auquel il tente de donner comme un supplément d'âme, un surcroît de sens. Et les monastères sont, pour beaucoup de nos contemporains, des boussoles qui les ramènent à la Parole de Dieu. Des non-croyants même les fréquentent car ils savent qu'on peut y découvrir l'unique essentiel.

# LA RUEE VERS LES MONASTERES

*Débat entre Sœur Marie-Béatrice (Abbesse de Limon),*

*Dom Hugues (Abbé de N.D. des Neiges)*

*Dom Louis-Marie (Abbé de Sainte-Madeleine du Barroux),*

*Jean-Pierre Fyot à l'antenne de radio-Notre-Dame le 30 avril 2009*

*La ruée vers les monastères, un engouement récent ?*

**SMB** L'accueil fait partie de notre tradition bénédictine et cistercienne, un chapitre entier de la Règle de Saint Benoît y est consacré. Cela a toujours existé et se développe aujourd'hui dans la diversité. Il y a des gens qui viennent faire une retraite et vivre un temps fort de l'année liturgique, préparer un événement de leur vie. Ils viennent seuls, ou en groupe. On compte aussi des randonneurs, ceux qui viennent pour écrire un livre. D'autres viennent chercher un lieu de silence. L'accueil est de plus en plus diversifié et passe par l'hôtellerie de nos monastères, la porterie, le magasin.

**DLM** Dans un monde matériel agressif et agité, les gens sont attirés par les monastères qui sont des îlots de paix, de charité, de prière. Dans le désert spirituel qu'est le monde actuel, lorsque jaillit une source, le monde y vient étancher sa soif.

*C'est ce que vous ressentez, une vraie pression ?*

**DLM** Ce peut-être une simple halte dans l'abbatiale pour se retrouver en silence dans un lieu coupé du monde pour arrêter le rythme trépidant de sa vie et retrouver un sens à son existence. Cela peut amener, en passant simplement à la porterie, à se confier, à pouvoir être écouté, à être soutenu dans une épreuve, ou essayer d'entrer plus profondément dans le monde mystérieux de la prière.

S'il y a une soif de paix intérieure là où il y a une vie trépidante, une inquiétude, il existe aussi une soif de sacré. En assistant aux offices, en écoutant le chant grégorien qui dure depuis des siècles, en regardant cette belle liturgie des moines qui n'est pas un spectacle humain, on n'invente rien, il n'y a pas d'improvisation, c'est quelque chose qui vient d'un autre monde, qui descend du ciel et annonce le monde mystérieux du ciel, la liturgie du ciel, la fête éternelle. Il y a une

mystérieuse attirance, une soif du mystère. Nos contemporains ont soif de cette paix que le monde ne peut donner...

**DH** Je crois aussi que les gens viennent car il existe une communauté d'hommes et de femmes qui s'aiment. Plus ou moins consciemment ils viennent là parce qu'il y a une solidarité humaine. La vie commune n'est pas facile à vivre, à construire. Ce qui impressionne, c'est certes ce qui vient du ciel, de fait, la charité vient de Dieu qui est communion d'amour et elle nous est donnée. Prenons l'exemple d'une personne qui venait de casser son couple et a été comme réparée, touchée par une communauté qui essaie de construire une charité.

**SMB** Dans la Règle, Saint Benoît demande d'accueillir les hôtes avec humanité. Notre forme d'accueil va leur parler de Dieu, parfois à travers des gestes très simples, donner un repas, accueillir dans une chambre, écouter sans juger. Les gens ont besoin d'être écoutés sans étiquette. Ils viennent poser leur bagage.

Au monastère, on entre dans une autre dimension du temps. Pour nos contemporains, c'est apaisant.

Il y a aussi la réciprocité de l'accueil. Nous recevons aussi de ceux que nous accueillons.

**DLM** Ce grand point d'interrogation vivant qu'est le moine est comme un doigt silencieux levé vers le ciel, plus éloquent que toute prédication.

**DH** C'est moins une interrogation sur le moine que sur ce qui fait que le moine est là, à qui il s'adresse, à qui il a donné sa vie. Le moine, la moniale ne sont pas grand'chose, de pauvres hommes, de pauvres femmes qui se donnent à Dieu et qui cherchent Dieu ; mais quand les gens viennent à nous, nous n'allons pas du tout les chercher. C'est un peu cela le paradoxe...

Cette charité que nous essayons de vivre, c'est Dieu lui-même qui parle à travers nous et qui se dit à travers nos communautés. Le monde est très éclaté, je ne crois pas qu'il soit vide de tout intérêt pour la religion, je pense plutôt qu'il est très assoiffé.

*Et les retraites pour chefs d'entreprise ?*

**JPF** Nous organisons des retraites pour chefs d'entreprise dans un lieu somptueux au monastère de Ganagobie, un ou deux week-ends par an.

Ces patrons de petites et moyennes entreprises sont attirés par un intervenant qu'ils connaissent, par un moine ou deux qui ont des paroles fortes sur le monde des dirigeants.

*Laissent-ils leur blackberry à l'entrée ?*

**JPF** Oui, ils sont touchés, bouleversés par le silence

**DH** Des consultants viennent aussi chez nous... Comme nous sommes une organisation humaine séculaire, nous avons donc une expérience. On rejoint l'essentiel de ce qui fait l'expérience d'une entreprise ...

**Le monastère, une visite de zoo préhistorique ?**

**DH** Il y a toujours des gens qui veulent caricaturer et regardent de l'extérieur. Même les motards sont plus respectueux qu'on ne le croit. Ceux qui font

la démarche de venir sont volontaires. Sur la base du volontariat, il est une démarche du cœur et chacun va s'enrichir de la richesse de l'autre.

Quand je vois que des gens de l'extérieur prennent au sérieux notre vie, cela nous stimule aussi à mieux la vivre.

**SMB** Des hommes, des femmes viennent chez nous de partout, c'est un carrefour. Ils ont découvert un lieu d'Eglise et repartent vers des communautés, des paroisses...

**DH** Les gens repartent, se replacent sous le regard de Dieu.... Se remettre dans la bonté du Christ nous permet d'être meilleurs. Quand on est éprouvé dans sa santé, touché par la mort psychique ou physique, on peut être guéri par la grâce de Dieu, c'est cela dont on fait l'expérience dans les monastères.

# REGARD SUR LE TRAVAIL

---

*Interview de Dom Guillaume (Abbé du Mont-des-Cats)  
à l'antenne de radio Notre-Dame le 28 avril 2009*



*Le chômage est au centre de la  
vie de notre société*

Dans notre vie, le travail tient une grande importance, pas seulement du point de vue économique. C'est aussi une dimension de la personne humaine.

Ce n'est pas seulement un problème économique. C'est un problème de la dignité de la personne. Il touche les racines mêmes de la construction d'une personne humaine, ses relations avec les autres personnes dans une société. Traiter le travail seulement du point de vue économique est très dangereux, cela risque de détruire tout le tissu qui constitue la société d'aujourd'hui.

L'un des dangers du capitalisme financier tel qu'il s'est développé ces dix ou vingt dernières années, c'est de mettre le travail au service de l'argent, alors que dans une perspective chrétienne, l'argent est

nécessaire et n'est pas en soi une mauvaise chose, mais il est au service de la personne humaine, de la construction d'une société. En inversant cette perspective, on perd le sens profond des choses essentielles, la logique même que Dieu a voulue dans la création.

*Sauf à se donner des règles très précises, on ne voit pas comment inverser cette situation.*

Aujourd'hui, l'un des déficits fondamentaux de notre société, c'est la perte du bien commun, le sens de l'autre, la place de l'autre dans la société. Vouloir s'enrichir sur les dos des autres se retourne à un certain moment contre soi, qu'on le veuille ou non. La manière de voir les choses à court terme, gagner le plus d'argent possible, le plus vite possible détruit l'appareil de production, la possibilité de construire un avenir comme on a pu le voir dans les crises financières

récentes. C'est un rapport au temps qui est aujourd'hui le véritable problème.

*Est-ce psychologiquement apaisant, rassurant de se savoir à l'abri des fléaux modernes que sont le chômage, la précarité ?*

Nous ne sommes pas à l'abri. Au Mont-des-Cats, nous fabriquons du fromage et, depuis un an et demi, du fait de la crise financière liée à la crise du lait et de tout ce qui a touché à l'industrie alimentaire, on a eu des difficultés. On se rend bien compte des difficultés des personnes qui vivent à l'extérieur du monastère. On vit la même réalité. La vraie question, c'est : où est la priorité ? Je comprends bien qu'un frère responsable d'une activité économique s'inquiète et peut avoir la tentation d'oublier la dimension humaine. C'est normal. Dans une communauté monastique, le fait que les frères participent à la décision, et pas seulement ceux qui ont des responsabilités économiques, aide à rééquilibrer les choses, à redonner cette dimension humaine à un moment où on aurait tendance à l'oublier.

*Votre existence est calibrée sur le temps éternel donc sur une logique qui dépasse le temps économique ?*

Elle est calibrée sur le temps liturgique. La journée est scandée par sept offices, mais le travail occupe une place importante. Nous essayons de donner au travail une dimension particulière : tout le

monde travaille, des frères les plus jeunes aux frères les plus anciens. Les frères qui ont 95 ans continuent de rendre un petit service en communauté, c'est un moyen d'insertion dans un groupe humain, une manière de se mettre au service d'autrui. Cette capacité de charité concrète est capitale.

*Toute la différence entre prendre et donner.*

Oui. C'est très important pour un moine de se donner très concrètement dans les choses courantes de la vie, chacun le fait suivant ses capacités.

*Vous travaillez le dimanche...*

Nous avons un certain nombre de services qui fonctionnent le dimanche ; c'est normal, puisque nous accueillons des gens à l'hôtellerie.

*Le magasin...*

Nous accueillons des gens pour la liturgie. Quant au magasin, nous avons eu un débat en communauté à ce sujet. Garder le magasin ouvert l'après-midi du dimanche est important parce que nous vendons des livres. C'est la possibilité de donner accès aux visiteurs à la littérature chrétienne et catholique.

Le magasin est d'abord conçu comme un espace d'accueil, un premier contact avec une communauté monastique. Certains n'entrent jamais dans une église monastique.

# PROPOS SUR...

---

## LES REGLES DE LA VIE MONASTIQUE

### LA REGLE DE SAINT BENOIT

*La Règle de Saint Benoît est l'étalon de votre vie ?*

Oui. La Règle de Saint Benoît est un document ancien écrit au VI<sup>e</sup> siècle. Depuis ce temps-là, les communautés de moines et de moniales vivent en occident avec cet étalon particulier. La Règle organise la journée, la manière de vivre ensemble. Dans les nouveaux documents spirituels, on a des envolées spirituelles ou lyriques. Ici, c'est tout le contraire. Saint Benoît est extrêmement concret, il entre dans la pâte concrète de l'existence, c'est une pratique. C'est un peu la différence par rapport à ce qu'on pourrait imaginer dans les livres de spiritualité. C'est dans l'organisation concrète de la vie quotidienne que le moine va découvrir le chemin de Dieu, le chemin de la liberté.

La Règle de Saint Benoît est un cadre de cohérence. Saint Benoît avait un horaire lié à l'horaire solaire. Maintenant, on respecte l'horaire officiel, mais on essaie de garder un équilibre

général qui veut que la journée soit scandée par la prière avec alternance entre prière, lectio, travail.

*Le mot « règle » aujourd'hui inspire la contrainte, c'est la liberté pour vous ?*

Oui, parce que la contrainte n'est pas l'opposé de la liberté. Elle en est peut-être la source. A partir du moment où vous avez des bornes, des limites, vous découvrez une liberté par rapport à vous-même. La liberté n'est pas d'abord de faire n'importe quoi. La liberté, c'est de pouvoir prendre une liberté par rapport à soi, ne pas se laisser emporter par ses passions, ses mouvements immédiats. C'est prendre une distance par rapport à tout ce qui voudrait nous secouer dans tous les sens, tous les sentiments, toutes les passions qui pourraient nous amener à faire des choses contradictoires. Un sentiment de peine peut succéder à un sentiment de joie mais on a besoin d'être libéré de cela pour pouvoir vivre en profondeur.

*Dom Guillaume, Abbé du Mont-des-Cats  
(RND le 28 avril 2009)*



## REGLES MONASTIQUES AU FEMININ

---

*Vous avez étudié les règles monastiques au féminin. Y-a-t-il une spécificité de ces règles destinées aux femmes ?*

Oui. J'avais étudié la Règle de saint Césaire d'Arles, première règle monastique pour femmes.

Vous y trouvez cette mention : « elles apprendront toutes à lire et à écrire ». En 525, ce n'est pas un temps où les femmes s'appliquaient aux lettres, elles n'y étaient pas encouragées. Or, il est nécessaire qu'une moniale sache lire et écrire pour pouvoir faire personnellement sa lectio divina. Cela a été repris dans toute la tradition. Avec deux soeurs de Jouarre et une de Vénrière, nous avons traduit une règle du début du VII<sup>e</sup> siècle, la première règle de Faremoutiers, -un des plus anciens monastères de France-, puis une règle espagnole du IX<sup>e</sup> siècle. Ces règles ont réutilisé la Règle de Saint Benoît, mais elles apportent des éléments caractéristiques ; j'aime en souligner un : une femme doit avoir un domaine à elle. Il s'agit de savoir si elle met son domaine au service de sa communauté ou si elle en fait une propriété. La mise en commun n'est pas la même chez les hommes et chez les femmes, le don de soi est radical, mais ne se vit pas de la même manière...

*Chez les hommes et chez les femmes y-a-t-il une manière différente de vivre la règle bénédictine ? Cette spécificité existe-t-elle toujours ?*

Elle ne peut pas ne pas exister. Ce n'est pas une adaptation de la Règle. C'est une réalité qui fait trouver une interprétation de la Règle, fidèle et neuve : c'est l'acte même de la tradition.

*Mère Lazare, Prieure du Monastère Sainte-Bathilde à Vanves (RND le 27 avril 2009)*

## ORA ET LABORA

*Benoît XVI, dans son discours au collège des Bernardins, a évoqué la lectio divina*

On parle toujours de « ora et labora », « prie et travaille ». Or, la prière et le travail ne s'additionnent pas ; ils ne sont pas de même nature. Le véritable équilibre bénédictin, c'est « lis et travaille » et l'horaire va être conçu pour travail et lecture. Benoît XVI est allé directement à la question de la lectio.

*Benoît XVI a insisté sur le travail...*

Le travail est une valeur biblique... J'ai eu l'occasion de faire des travaux très divers au monastère, en même temps que j'étudiais les textes monastiques anciens : on est tout le temps renvoyé du texte à l'expérience quotidienne et c'est là que se fait la culture.



*Les deux se renvoient l'un à l'autre ?*

Si l'on n'essaie pas de vivre la conversion du cœur dans le service du travail, la lecture c'est de la plaisanterie.

*Mère Lazare, Prieure du Monastère Sainte Bathilde (RND le 27 avril 2009)*

## **POURQUOI LA CLÔTURE ?**

*Que veut dire « la clôture » ?*

La clôture, c'est une manière de se situer par rapport à la réalité, une manière de garder une certaine distance pour ne pas se laisser emporter par le phénomène des passions, tous les krachs qui peuvent arriver au fil de l'existence. Ce n'est pas seulement au niveau des événements quotidiens, mais aussi par rapport à soi-même. Nous avons à

l'intérieur de nous-mêmes des passions qui nous emportent dans tous les sens. La clôture monastique nous aide à prendre cette distance qui va donner une vision plus juste de ce que nous sommes ; elle permet de découvrir ce qu'il y a en-dessous, notre véritable personnalité intérieure.

*Rien à voir avec la burqa ?*

Non. La clôture monastique n'est pas d'abord un refus, c'est un désir, un désir d'autre chose.

*Ce n'est pas une clôture au sens « je me barricade » ?*

Le pire ennemi, c'est nous-mêmes, ce n'est pas le monde extérieur. On dit souvent qu'on entre au monastère avec tous les démons à l'intérieur. La clôture monastique est faite pour les combattre au dedans de soi. Le problème n'est jamais l'extérieur, les autres. C'est une grande découverte de la vie monastique. Le monde, on le porte d'abord en soi ; c'est un regard qu'on porte sur le monde et c'est ce regard-là qui doit changer.

*Le monde extérieur n'est pas un problème en soi, c'est un combat intérieur ?*

Oui. Si on dure dans la vie monastique, on découvre que le bruit n'est pas au dehors, mais au dedans. Le cinéma, n'est pas

extérieur, mais il est d'abord à l'intérieur. Tout ce film intérieur que les anciens dans la vie monastique appelaient « les pensées », il va falloir l'aborder, essayer de le canaliser, de le pacifier. C'est beaucoup plus difficile que de pacifier le flot extérieur.

*Quand vous dites les pensées, c'est tout le travail sur l'imagination ?*

C'est tout ce qui remonte du plus profond de soi, l'imagination, mais aussi le travail de l'inconscient. A un certain moment, ce qui était enfoui dans les abîmes intérieurs remonte.

Dans la vie monastique, comme il y a peu d'événements extraordinaires, le plus petit événement va resurgir ; il était enfoui pour se protéger, pour éviter la blessure qu'il suscitait. L'accompagnement spirituel dans un monastère est important parce qu'il permet de revisiter tout ce qui nous a blessés dans notre vie et va pouvoir être guéri par le visage du Christ.

*Dom Guillaume, Abbé du Mont-des-Cats  
(RND le 28 avril 2009)*

## LES VOCATIONS

### VOCATION ET DISCERNEMENT

*Débat entre Dom Patrick (Abbé de N.D. de Sept-Fons) et Frère Marie-Pâques (abbaye de Lérins à l'antenne de radio Notre-Dame le 28 avril 2009).*

*Depuis Saint Benoît et l'époque florissante de Saint Bernard de Clairvaux, comment ont évolué les vocations ?*

**DP** Les vocations dans les monastères, c'est une réalité fluctuante. Les monastères ont eu

des périodes très brillantes et d'autres moins. Les périodes brillantes sont toujours plus courtes que les périodes difficiles. C'est un phénomène de tous les temps.

*Comment expliquer cette évolution ?*

**FMP** Pour ma part, je l'explique assez simplement : on n'est plus en terre chrétienne. La culture n'est pas porteuse vers cette réalité de la stabilité. On est dans une culture du zapping qui

propose le bonheur et nous, nous sommes dans une culture qui dit « sois stable dans tes engagements et tu seras heureux ». C'est un peu paradoxal et difficile pour les jeunes de rentrer dans cette dynamique.

**DP** Les monastères n'étant pas des réalités isolées, des îles dans une mer, mais faisant partie de tout un ensemble, on participe d'une manière ou d'une autre au mouvement de l'ensemble, aux difficultés de l'ensemble. La foi n'est pas quelque chose de naturel, mais en même temps, la difficulté peut être une chance dans la mesure où ce qui manque, car un ensemble ne l'apporte plus, on peut venir le chercher au monastère.

**FMP** L'époque actuelle est vraiment porteuse d'espace pour que Dieu appelle et que les gens répondent parce que on est arrivé dans une impasse telle que la consommation ne satisfait pas le coeur de l'homme ; les idéologies sont en train de tomber, la crise financière nous aidera sûrement à poser les bonnes questions. Nous avons déjà des demandes de quête de sens. A nous de communiquer pour montrer que la vie religieuse a un bel avenir devant elle parce qu'elle est capable de rendre des hommes et des femmes heureux.

*Est-ce une espérance ou une réalité ?*

**DP** Chaque homme est une réalité qui, en soi, porte tout et n'y aurait-il qu'un tout petit nombre, cela n'a pas d'importance. Le nombre ne doit pas nous obséder... C'est plus facile de voir un grand nombre qu'un petit nombre, mais la visibilité n'est pas nécessaire. Si quelqu'un vient au monastère, c'est parce qu'il cherche quelque chose. Il a du se secouer et peut-être qu'il trouvera parce qu'il s'est secoué.

*Aujourd'hui, les personnes qui entrent au monastère sont-elles éprouvées par la vie ou épargnées ?*

**DP** Ceux qui entrent au monastère représentent exactement ce qu'est la population d'aujourd'hui et ce sont des histoires d'aujourd'hui. Au niveau de la foi, il nous faut faire des compléments à une éducation sommaire. Souvent, ce sont des personnes qui viennent de familles blessées, d'expériences difficiles, elles viennent avec leurs histoires mais le monastère n'est pas un hôpital. Il faut d'abord connaître ses blessures, les apprivoiser, si possible les guérir, en tous cas vivre avec.

*Le discernement est compliqué ?*

**FMP** IL faut être prudent, prendre du temps.

**DP** Ce serait très malheureux de penser que ne peuvent venir au monastère que ceux qui apparemment ont toutes les qualités d'équilibre et tous les dons nécessaires car cela risquerait de transformer le monastère en une espèce de fleurs rares, ce qu'il n'est pas.

*Quel message laissez-vous ?*

**FMP** N'ayez pas peur de donner votre vie au Christ, il ne vous trahira jamais, vous ne serez pas déçu.

**DP** Le seul mot de la vie monastique comme pour tout le reste, c'est l'espérance.

## **A CHACUN SA VOCATION**

*Interview de Dom Jean-Pierre Longeat (Abbé de Ligugé) à l'antenne de radio Notre-Dame le 29 avril 2009*

*Quelle complémentarité entre prêtres diocésains et prêtres dans les communautés religieuses ?*

Il faut faire une distinction. Je ne peux pas parler au nom des prêtres religieux. Je suis moine et un moine, c'est un religieux aussi mais il vit dans un monastère, il a un genre de vie démarqué par rapports aux engagements de la vie de la société. On trouve des religieux dans des congrégations

apostoliques et même s'ils appartiennent à des communautés, ils sont engagés sur le terrain de l'apostolat ; ils sont proches du clergé diocésain et des laïcs appartenant à des communautés ecclésiales.

Un prêtre diocésain est appelé par l'Eglise pour remplir un service ecclésial ; il est interpellé par son évêque. Chez les religieux, l'appel est un peu différent. On entre dans la vie religieuse, on entre au monastère parce qu'on ressent le besoin de rejoindre d'autres personnes pour un propos de conversion, un changement de vie, de retournement de soi, de travail sur soi-même. On fait la démarche de rencontrer une communauté, de partager un temps de formation avec cette communauté.

*Il n'y a pas d'appel de l'extérieur ?*

Il y a l'appel de Dieu bien sûr, mais il n'y a pas de la part de l'Eglise un appel officiel à devenir religieux. C'est une démarche de conversion que l'on effectue par un désir qui traverse le coeur. Ensuite, dans cette communauté, il peut y avoir l'accès à l'ordination pour un service ecclésial que ce soit à l'intérieur de la communauté ou dans des cas particuliers vers l'extérieur.

*Quel est le rôle de chacun ? À la fois des moines et des prêtres diocésains ?*

Le prêtre diocésain est avant tout au coeur de sa communauté un pasteur, c'est-à-dire celui qui représente le Christ appelant, encourageant, précédant, guidant. Par son ministère, il permet que la communauté se rassemble et qu'elle vive dans l'unité. Il n'est pas le seul acteur de ce propos ecclésial...

Le moine dans sa communauté ne joue pas le même rôle. Il

est un chrétien lambda qui, à l'intérieur du groupe auquel il appartient, essaie de témoigner de l'Évangile et il n'a pas de responsabilité pastorale immédiate vis-à-vis de sa communauté. Le Père Abbé joue un peu le même rôle qu'un pasteur prêtre dans une communauté ecclésiale ou qu'un évêque à la tête d'un diocèse (même si cela n'a pas toujours été ainsi, puisque saint Benoît n'était pas prêtre), il y a avec lui dans la communauté quelques collaborateurs-prêtres.

## LA PRIÈRE

### PRIER AVEC LES PSAUMES

*Les psaumes sont la base de la prière ?*

Les moines et les moniales consomment chaque jour leur « portion » de psaumes. Comme pour toute nourriture ils en sont configurés, transformés. C'est comme l'Eucharistie : « Deviens ce que tu manges ». C'est entrer dans quelque chose qui vient de plus loin que soi, se glisser dans la prière de nos « frères aînés ».

Les psaumes sont des versets qui s'enchaînent et il faut en suivre le cours quels que soient

les sentiments qui l'habitent. Là, on rejoint la pauvreté. Je ne décide plus de ce que je vais dire au Seigneur. Il y a une réelle dépossession de la prière. On découvre aussi que tous ces sentiments nous habitent. Un psaume, c'est vraiment le cri d'une vie.

*Sœur Anne, Monastère des Clarisses à Paris  
(RND le 27 avril 2009)*

### PRIER EN CHANTANT

Prier en chantant. Quelle est la pertinence de cette démarche ?

Que l'on soit dans la tradition grégorienne en occident, que



### *La musique au service du texte...*

Oui, la musique au service de la force du texte... Un texte n'est pas seulement un message rationnel délivré d'un donateur à un récepteur ; c'est plus large que l'expression d'un message ; c'est un don mutuel qui nous façonne, nous construit, nous réunit. Il permet de nous donner rendez-vous en un lieu où tout le monde peut se retrouver, car la musique transcende ce que notre expression uniquement rationnelle peut avoir de limité.

l'on soit dans la musique de l'église de Rome ou des Gaules, d'Espagne ou de Milan, que l'on soit en occident ou en orient avec la tradition byzantine, copte, arménienne, syriaque et d'autres, il existe toujours une espèce d'épiphonie musicale. Elle est comme le don de la Parole et le retour de ce don dans l'action de grâce. Dieu nous donne sa Parole et nous, par le chant, nous lui rendons sa Parole. C'est comme une action de grâce en acte grâce à la musique. C'est tout le propos de la liturgie d'essayer de mettre en valeur ce don de la Parole, cette puissance de la Parole, cette énergie de la Parole.

Dans la communication entre les personnes, la dimension de la raison occupe à peu près 5 % du terrain. Tout le reste est fait d'un soubassement qu'on n'a pas l'habitude d'explorer. L'art musical tient compte de ce soubassement. C'est peut-être une des manifestations dans notre monde contemporain qui permet de parvenir à se donner rendez-vous ailleurs que dans l'expression de la raison, même si la raison a beaucoup d'importance, il ne s'agit pas de l'abandonner, même en musique.

Tout au long de l'histoire, il y a des témoignages émouvants de la prépondérance de la Parole, de son rythme, de son intention, de sa volonté d'aimer que ce soit au Moyen-Age, à la Renaissance, à

l'époque baroque ou aujourd'hui, dans la nudité d'une monodie ou la plus grande complexité d'une polyphonie.

*Dom J.P. Longeat, Abbé de Ligugé (RND le 28 avril 2009)*

### MARTHE ET MARIE

*Au Carmel, vous priez toute la journée ?*

La vie de prière n'est pas cantonnée aux offices liturgiques, au Carmel comme dans toute famille monastique. La prière doit imprégner toute la vie. Nous avons

environ six heures de travail par jour car il faut subvenir à nos besoins. Le travail permet de vivre dans le concret une présence à la Présence. C'est aussi un moyen d'être en communion avec tous les travailleurs. Nous sommes invitées à unir les belles figures de Marthe et Marie dans un équilibre toujours à imaginer. Ora et labora, prière et labeur, prière et service, avec toute la dimension d'ascèse que cela implique parfois.

*Mère Marie-Paul, Carmel de Montmartre à Paris (RND le 30 avril 2009)*

# PAROLES BREVES

---



## DIEU

*En 35 ans de vie monastique qu'avez-vous appris de Dieu ?*

Que je ne le connais pas... et qu'il y aura toujours un au-delà de nos représentations de Dieu, qu'aucune des images que nous portons de lui n'est suffisante. On peut dire beaucoup de choses sur ce que n'est pas Dieu, on ne peut pas dire exactement ce qu'il est. Il y a aussi l'expérience de l'habitation de Dieu. Nous sommes, en tant que créatures

humaines, en capacité de prendre conscience que Dieu est vivant au creux de notre chair.

*Dom J.P. Longeat, Abbé de Ligugé*

## LES MEDIAS

*Qu'est-ce qui vous frappe en lisant les journaux ?*

Ce qui me frappe beaucoup dans les journaux : il faut trouver chaque jour l'événement nouveau exceptionnel. La difficulté de la presse est d'habiter simplement les choses normales de la vie. Le besoin de sensationnel est épinglé comme pour donner du volume à l'existence. Est-ce vraiment nécessaire ?

*Dom Guillaume, Abbé du Mont-des-Cats*

## LA MISSION

*Quelle est votre mission auprès des laïcs, des pèlerins ?*

C'est de permettre qu'ils soient accueillis comme on accueillerait le Christ lui-même... Chaque fois qu'il y a un cri qui monte du fond de l'âme, c'est une révélation du Christ.

*Dom J.P. Longeat, Abbé de Ligugé*

## DIRE NON

*On peut dire « non » dans la vie monastique ?*

Si on ne dit pas « non » alors qu'on pense « non », on est comme des moutons. Il faut commencer par dire « non », discuter, réfléchir, ensuite obéir. Sans l'obéissance, on ne va nulle part.

*Frère Philippe, Abbaye de Tamié*

## L'OBEISSANCE

*L'obéissance, un mot qui ne passe pas aujourd'hui ?*

Si je parle d'obéissance en termes d'écoute, immédiatement je rejoins le centre fondamental du désir humain. Qu'attend-on le plus dans l'existence ? De pouvoir écouter et surtout d'être écouté. L'écoute, c'est la première étape de l'obéissance « ob-audire », « écouter sous », se mettre à l'écoute de, profondément, et même arriver à une écoute du cœur. Voilà un vrai décentrement de soi, pour être soi-même en vérité.

*Dom J.P. Longent, Abbé de Ligugé*

## L'HABIT

*Pourquoi l'habit ?*

L'habit monastique signifie l'appartenance au Christ. Toute

personne choisit sa manière de s'habiller en fonction de ses goûts, de ce qu'elle veut être. Nous avons la chance de pouvoir revêtir un habit qui dit notre désir d'être au Christ, où l'extérieur doit témoigner du plus profond de notre cœur.

C'est aussi un défi. Notre habit est un signe qui interpelle ceux que nous rencontrons, certains nous confient une prière, d'autres nous questionnent sur Dieu. A cause de notre habit, ils nous identifient comme disciples du Christ, vouées à la prière.

*Sœur Cécile, Carmel de Montmartre*

## LA SENSUALITE

*J'imagine qu'au fil des années on acquiert une sensibilité à toutes sortes de choses, c'est sans doute ce qu'on perçoit dans le documentaire sur la Grande chartreuse « Le Grand silence ». On perçoit bien que dans ce monde du silence, la sensibilité, les sens se développent constamment, c'est un monde extrêmement sensuel ?*

Oui

*On sensible ?*

Les deux. Quand la sensualité est exacerbée dans le monde extérieur, on ne perçoit plus les petites choses de la vie qui ont une sensualité très profonde. Je pense à une chose toute simple.

Dans les monastères, on a des processions, on marche en procession et le fait de marcher les uns derrière les autres, de poser le pied sur le sol — la plupart des gens ne font plus attention à cela —, le mouvement du pied lui-même qui se pose et va succéder à un autre mouvement, prendre conscience de cela, cette réalité du contact avec le monde des choses est très important.

Cette sensualité, dans le sens noble du terme, cette corporéité, le fait d'habiter là où on est, d'être assis sur sa chaise, de regarder ceux qu'on regarde, d'écouter ceux qu'on écoute, d'être présent là où on est maintenant, tout cela s'apprend. La vie monastique est un apprentissage du réel.

*Dom Guillaume, Abbé du Mont-des-Cats*

## LA MUSIQUE

*L'expression musicale participe de la spiritualité de chaque être ?*

Certainement. La musique est un haut lieu de spiritualité.

*Même si les gens l'ignorent complètement ?*

Les gens sentent bien quand leur cœur est touché. Dans l'art de la chanson, c'est le cas. L'expression musicale est une et à l'intérieur de celle-ci, on sent



bien si on est en recherche d'une justesse d'expression ou si on fait n'importe quoi. Ce n'est pas seulement le problème de la musique liturgique, mais de toute musique. La musique liturgique doit s'inscrire dans ce grand mouvement. C'est pourquoi il est bon que nous soyons attentifs à une certaine forme d'éducation musicale.....

*Dom J.P.Longeat, Abbé de Ligugé*

# CHRONIQUE JURIDIQUE

---

## **PUBLICITE DES COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES A BUT NON LUCRATIF (fondations, associations, congrégations)**

Avec la sortie :

- d'une part du décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 sur les obligations des associations et fondations faisant appel à la générosité publique en matière de publicité de leurs comptes annuels,
- d'autre part de l'arrêté du 2 juin 2009 précisant les modalités de cette communication, nous disposons de l'ensemble du dispositif légal applicable à toutes les associations y compris, dans certains cas, aux communautés religieuses.

### **Contenu de cette obligation**

Elle est prévue pour les associations recevant des subventions par l'article L.612-4 du code de commerce qui est issu de l'ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005. Il stipule : « *Toute association ayant reçu annuellement des autorités administratives.....une ou plusieurs subventions dont le montant dépasse un seuil global fixé par décret doit établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe dont les modalités d'établissement sont fixées par décret. Ces associations doivent assurer, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, la publicité de leurs comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes.*

*Ces mêmes associations sont tenues de nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant ».*

Pour les associations recevant des dons, cette obligation est prévue à l'article 4-1 de la loi 2007-644 du 30 avril modifiée sur le développement du mécénat. Mais ce texte, relatif aux dons qui ouvrent droit à un avantage fiscal en matière d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés, renvoie aux prescriptions de l'article L.612-4 du code de commerce.

En tant qu'organismes non lucratifs, les congrégations religieuses peuvent donc être soumises à cette obligation de publication.

## Seuil de dons rendant le dispositif applicable

Il est fixé par le décret 2007-644 du 30 avril 2007 à un montant de 153 000 € de dons annuels. En deçà de cette limite, les associations n'ont aucune obligation de publier leurs comptes, obligation normalement applicable pour les exercices comptables ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Ce seuil comprend bien sûr les dons qui ont fait l'objet d'un reçu fiscal, ce qui veut dire que les associations qui ne délivrent pas de reçus n'ont pas à faire cette publicité fondée, on le redit, sur un principe sain de transparence pour tout organisme qui reçoit des dons.

## Modalités de publicité

Le décret du 14 mai est applicable aux exercices 2006, 2007 et 2008 dont les comptes annuels et le rapport général du commissaire aux comptes doivent donc être déposés, sous la forme PDF, sur le site du Journal Officiel [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr) (les publications-bases de données JO) à partir du 6 juillet 2009. Les communautés concernées ont jusqu'au 6 octobre 2009 pour faire cette démarche qui leur coûtera une somme forfaitaire de 50 €. Le formulaire adéquat sera en ligne à partir du 6 juillet.

## La question de la délivrance des reçus fiscaux

Il est clair que cette obligation ne pèse que sur les communautés qui délivrent des reçus fiscaux pour les dons qu'elles reçoivent des particuliers ou des entreprises.

Rappelons que :

- les communautés **non reconnues légalement** ne sont donc pas concernées puisqu'elles ne peuvent pas délivrer de reçus fiscaux pour les dons qu'elles reçoivent.
- les communautés **reconnues légalement** peuvent délivrer des reçus fiscaux **uniquement** pour les dons qu'elles reçoivent pour leurs **œuvres laïques d'intérêt général** (philanthropiques, éducatives, sociales, humanitaires, familiales, culturelles au sens de l'article 200 du Code Général des Impôts) ou pour la **construction de leur chapelle**. Celles qui reçoivent plus de 153 000 € de dons dans ces conditions doivent nommer un commissaire aux comptes et publier tous les ans son rapport général et les comptes annuels, par tous moyens y compris – à notre avis – la publication au JO.

A cet égard, seuls sont finalement concernés les monastères qui ont un gros chantier de construction de chapelle et qui délivrent des reçus fiscaux pour plus de 153 000 €. Ces dons doivent être isolés dans la comptabilité.

- les associations d'amis des communautés, qu'elles soient d'assistance et de bienfaisance ou simples associations loi 1901, ne peuvent plus délivrer de reçus fiscaux pour les dons qui leurs sont faits, sauf si elles ont un objet beaucoup plus large que la simple assistance à la communauté et qui soit d'intérêt général au sens de l'article 200 du CGI. Dans ce cas elles sont également soumises à ces obligations.

- les dons reçus par la Fondation des Monastères et dont une partie est reversée sous forme de secours à des communautés précisées par le donateur ne sont pas concernés par ces dispositions. C'est dans les comptes de la Fondation que ces dons sont déclarés et publiés.

*Pierre Avignon*

# VIE DE LA FONDATION

---

## I. EXTRAITS DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2009

### RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

Mères et Sœurs, Pères et Frères, Mesdames et Messieurs,

C'est avec une grande joie que je vous accueille aujourd'hui pour la première fois comme Présidente de la Fondation pour vous faire mon rapport moral de l'année 2008. J'ai été très honorée que vous m'ayez choisie l'année dernière pour remplacer Mère Myriam Fontaine qui a assumé cette mission avec compétence et dévouement pendant plus de six ans. J'ai aussi été heureuse de ce choix qui mettait pour la première fois une visitandine à ce poste auquel se sont succédé plusieurs grands Abbés cisterciens et bénédictins, dont notre Président d'honneur, Monseigneur Robert Le Gall, actuellement Archevêque de Toulouse. Dom Robert avait fait un premier pas en souhaitant que ce soit une femme qui prenne sa place lorsqu'il fut appelé par le Saint-Père comme évêque du diocèse de Mende. Vous en avez fait un autre en nommant à ce poste une moniale représentant non seulement l'Ordre de la Visitation, mais aussi l'ensemble des communautés féminines dites souvent « petites communautés », tels les carmels, les monastères de clarisses, de dominicaines, des annonciades et autres ordres divers féminins. Petites, ces communautés ne le sont pas par leur importance ou leurs implantations, mais on les nomme ainsi parce qu'elles forment des communautés moins nombreuses que celles des grandes abbayes bénédictines ou cisterciennes. Or c'est surtout en pensant à elles que le Père Jacques Huteau, cistercien de l'Abbaye de Bellefontaine, a créé il y a quarante ans exactement l'association « Les Amis des Monastères » qui devint plus tard la Fondation des Monastères, telle que nous la connaissons aujourd'hui. A l'époque, Père Jacques pensait qu'elles avaient besoin d'aide à cause du poids des cotisations sociales que la nouvelle législation allait exiger d'elles et il avait souhaité que se crée une solidarité dans le monde monastique et que les grandes abbayes, particulièrement celles des moines, apportent leurs concours fraternel à leurs sœurs. Aujourd'hui, ce sont elles aussi, du fait du nombre plus réduit des membres de la communauté qui sont les plus touchées par l'allongement de la durée de

la vie, qui est un élément nouveau dans le monde monastique comme dans le monde laïc et cette solidarité est plus que jamais nécessaire. Ce sont maintenant les charges d'entretien des bâtiments monastiques et la prise en charge des membres âgés des communautés qui pèsent le plus sur elles et la mission de la Fondation reste essentielle pour accompagner le plus possible cette évolution.

Si nous avons appris avec tristesse cette année la dissolution de plusieurs carmels, surtout dans le sud de la France, et si moi-même, comme fédérale, j'ai dû me résoudre à aider à la fermeture de certains monastères de notre Ordre, je reste pleine d'Espérance quant à la vitalité de nos communautés monastiques. Les vocations sont encore nombreuses dans certaines régions, notre revue « Les Amis des Monastères » s'est faite tout récemment l'écho des regroupements de communautés qui vont reformer, à plusieurs, une nouvelle fondation. Tel un médecin, la Fondation n'a souvent connaissance que de celles qui sont en difficulté, mais beaucoup ne font pas appel à elle et nous nous réjouissons de ce signe de bonne santé matérielle et spirituelle.

L'année 2008 a été très contrastée. Réunis ici-même au moins d'avril dernier, nous constatons que tout allait bien pour la Fondation et que nos bons résultats nous permettaient d'augmenter nos secours financiers aux communautés. Fin octobre à l'Abbaye de Dourgne, nous avons reconduit des budgets équivalents, voire en augmentation, par rapport à ceux de l'année précédente, bien que nous ayons été alertés par le Trésorier sur les signes annonciateurs de la crise financière.

Comme le reste de la France et du monde, la Fondation a subi en fin d'année les conséquences de cette crise et nos réserves placées en titres ont accusé une baisse notable. Monsieur Ancely, notre expert-comptable, a dû constater une moins-value latente importante qui affecte notre résultat.

A la fin de l'année 2008, les responsables du service des legs ont également noté que les successions, qui sont une ressource importante de la Fondation, ne produiraient pas les montants espérés au moment de leur acceptation du fait de la baisse des comptes titres et de la difficulté croissante à vendre les biens immobiliers reçus en legs. Par ailleurs certains prêts relais importants faits à court terme à des communautés n'ont pas pu être remboursés dans les délais prévus car plusieurs d'entre elles ont vu leurs projets de vente immobilière annulés alors que des travaux étaient déjà en cours.

Certes, nos donateurs n'ont pas déserté et le service des dons ne remarque pas encore de diminution importante du nombre et du montant des dons. L'ordre du jour prévoit l'acceptation de plusieurs legs et notre trésorerie est tout à fait suffisante pour faire face à l'année qui vient.

Néanmoins, l'avenir étant encore incertain sur la durée et les conséquences de cette crise, la prudence s'impose et au cours de la réunion qui a eu lieu hier, le Bureau de la Fondation a étudié les demandes de secours avec une attention particulière. Il nous semble qu'il faut en ces moments difficiles, recentrer nos aides financières sur les communautés monastiques qui sont réellement en difficulté ainsi que leurs fondations à l'étranger qui sont à leur charge. En revanche, nous vous proposons de différer ou de réduire les subventions faites à certains organismes que nous avons aidés quand nous le pouvions car nos statuts nous y autorisent et qu'ils concourent à la vie monastique mais ils ne sont pas directement l'objet de la Fondation. Certains de ces organismes, tels l'association Monastic ou la Boutique de Théophile ont des difficultés à trouver les bénévoles nécessaires à leur fonctionnement et nous verrons cet après-midi si la Fondation peut aider à leur organisation. Nous proposons aussi de limiter un peu notre aide aux communautés à l'étranger et peut-être d'avoir plus de rigueur quant au contrôle de l'utilisation des secours qui leur sont consentis. Lorsque la situation sera rétablie, nous serons heureux de contribuer de nouveau au renouveau monastique dans certains pays et à l'essor de la culture chrétienne, mais en attendant, nous devons nous pencher plus particulièrement sur les difficultés actuelles des monastères français.

Par ailleurs, la Fondation est de plus en plus souvent sollicitée pour aider les communautés sur le plan juridique et le départ de Père Achille Mestre a laissé un grand vide. Nous remercions le Père Hugues Leroy qui a pris le relais dans ce domaine, en particulier comme canoniste du SDM, mais nous connaissons ses charges comme Prieur de l'Abbaye de La Source et toutes les missions qui lui sont demandées par Rome. Nous venons d'initier un recrutement pour trouver un ou une juriste qui pourra renforcer les services du secrétariat général ainsi que la CMA qui, par sa veille juridique, continue à informer les communautés des textes réglementaires et législatifs qui les concernent et à traiter les dossiers envoyés par les communautés.

La Fondation, en effet, a l'intention de continuer à assurer la défense des intérêts des moines et moniales, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises dans le passé.

Je suis heureuse de vous apprendre que la Chartreuse des Portes que nous avons soutenue lorsque l'ADEME lui a refusé une subvention vient de recevoir un jugement favorable du Tribunal administratif de Lyon. Fin décembre 2008, la requête de l'abbaye Saint-Joseph de Clairval, sur le même sujet, avait été rejetée par le Tribunal Administratif de Dijon, mais l'abbaye a interjeté appel et nous avons bon espoir que la Cour d'appel de Lyon annulera ce jugement discriminatoire.

Avec Dom Guillaume, Vice-Président de la Fondation, Père Abbé de l'Abbaye cistercienne du Mont-des-Cats, nous envisageons aussi la création d'une petite commission, plus spécialement chargée d'informer certains élus des réalités de la vie monastique afin que ses spécificités soient prises en compte lors du vote de certaines lois ou règlements.

Dans le même domaine, nous avons eu gain de cause dans la procédure que nous avons engagée à l'encontre d'une compagnie d'assurance vie qui refusait de délivrer les fonds dont une communauté non reconnue devait bénéficier au décès du souscripteur. Le dossier n'était pas très important, mais il fera jurisprudence et devrait faciliter ceux qui viendront ensuite car nous avons de plus en plus de difficulté avec ces compagnies.

Toutes ces procédures plus les deux contentieux importants que nous avons en cours sur des testaments contestés par des familles de mauvaise foi ont mobilisé les énergies du secrétariat général et de quelques administrateurs, de même que l'aide que nous apportons aux communautés qui doivent envisager leur fermeture et le devenir de leurs biens immobiliers. C'est un service que nous devons renforcer car il correspond à une véritable demande à laquelle nous nous devons de répondre.

Pour mener à bien ces projets dans cette période difficile, il nous faut continuer à trouver des ressources et plus que jamais faire connaître l'œuvre de la Fondation à l'extérieur du monde monastique. Tout au long de cette année, nous allons fêter les quarante ans de la Fondation, la création de la première association ayant eu lieu en mars 1969. Laure Picault, notre chargée de communication a organisé cet événement en partenariat avec Radio Notre-Dame, RCF et la chaîne KTO et nous

avons déjà participé cette semaine à plusieurs émissions. Nous remercions les moines et moniales qui ont accepté d'être interviewés à cette occasion et leurs supérieurs qui les ont autorisés. Je voudrais remercier tout particulièrement Dom Jean-Pierre Longeat, Père Abbé de l'Abbaye de Ligugé, frère Marie-Pâques, cellérier de l'Abbaye de Lérins et Dom Hugues de Séreville, Père Abbé de l'Abbaye des Neiges, qui nous ont beaucoup aidés à préparer cet anniversaire. C'est Dom Hugues qui nous accueillera en octobre dans cette abbaye pleine de souvenirs pour les anciens de la Fondation où nous retrouverons Dom Claudius Valour, ancien Président de la Fondation, qui vient de célébrer ses cinquante années d'élection abbatiale.

Ces nombreuses années données à Dieu témoignent bien que le Seigneur suffit à combler une vie et que le centuple promis dans l'Évangile est une réalité. Même si l'on a presque toujours tendance à gommer la fin de la phrase à savoir « les persécutions » (Mc10,29-30). Certes il y a des crises spirituelles et humaines dans la vie monastique (pourquoi moines et moniales seraient-ils épargnés ?) Mais l'amour est toujours vainqueur.

Et je voudrais terminer par une citation du Père Abbé de Wisques Dom Jacques Lubrez, qui vient de nous quitter subitement, car elle est valable pour tous membres de cette assemblée : « Avec Dieu, c'est quand tout semble perdu que tout recommence ».

## **RAPPORT DE GESTION DU TRESORIER**

### **1- COMPTE DE RESULTAT**

#### *1.1 Produits nets de l'exercice*

Pour l'année 2008, l'ensemble des dons et legs perçus par la Fondation s'est élevé à 15 961 K€, contre 15 646 K€ en 2007, soit une augmentation de 315 K€ soit 2%.

Compte tenu des reversements effectués, ou restant à effectuer, le produit net conservé par la Fondation a atteint 2 592 K€, contre 2 626 K€ en 2007.

La totalité des secours, (y compris secours spéciaux et sociaux) attribuée en 2008 s'est élevée à 2 159 K€ contre 2 227 K€ en 2007.

Compte tenu de ces éléments, les produits nets de l'exercice 2008 font apparaître un profit de

433 K€ contre un profit de 399 K€ en 2007.

### *1.2 Résultat financier*

Le résultat financier ressort en perte à 2 636 K€ contre un bénéfice de 667 K€ en 2007.

Ce résultat englobe :

- un montant des plus-values nettes sur cession de titres de placement pour 256 K€ contre 562 K€ en 2007
- une dotation pour dépréciation nette des titres de placement pour 3 012 K€

### *1.3 Revue et Annuaire pratique des lieux monastiques*

Les ventes de la revue se sont élevées en 2008 à 17 K€ contre 21 K€ en 2007.

Le résultat de la revue fait apparaître une perte de 28 K€, contre une perte de 24 K€ en 2007.

Les ventes de l'annuaire ont été de 4 K€ pour un prix de revient de 6 K€.

La perte enregistrée correspond aux exemplaires distribués gratuitement aux communautés.

### *1.4 Charges d'exploitation*

Les charges de structure s'élèvent à 627 K€ contre 655K€ en 2007

Les principales variations enregistrées dans les charges de structure sont les suivantes :

	2008	2007	Variation
• Honoraires	58	73	(15)
• Salaires et charges sociales	297	280	17
• Frais sociétés de gestion et droits de garde	25	27	(2)
• Communications	91	110	(19)

### *1.5 Résultat net*

Compte tenu d'un résultat exceptionnel négatif de 395 K€ et d'un transfert de charges de 10 K€, le résultat net de l'exercice 2008 ressort en perte à 3 244 K€, contre un bénéfice de 382 K€ en 2007.

## **2- BILAN**

### *2.1 Actif immobilisé*

#### **2.1.1. Immobilisations financières 2 972 K€**

Des prêts ont été accordés aux Communautés pour 1 454 K€. De même, ces dernières ont remboursé 284 K€ à la Fondation.

### *2.2. Actif circulant*

#### **2.2.1. Autres créances 515 K€**

Les « autres créances » sont notamment constituées :

des sommes à recevoir sur les successions pour 466 K€,

#### **2.2.2. Valeurs mobilières de placement 28 536 K€**

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au bilan à leur valeur d'acquisition, soit 31 548 K€, sous déduction d'une provision pour dépréciation de 3 012 K€.

#### **2.2.3. Trésorerie 4 653 K€**

La trésorerie nette disponible s'élève à 4 653 K€ au 31 décembre 2008, contre 4 579 K€ en 2007.

### **2.3 Fonds associatifs**

Les fonds propres s'élèvent à 10 548 K€ contre 13 792 K€ en 2007, l'écart constituant le résultat de l'exercice 2008.

### **2.4 Fonds dédiés**

**Ils sont classés en trois catégories distinctes :**

- Les fonds dédiés qui sont conservés temporairement par la Fondation à la demande des communautés bénéficiaires.

Ils sont, en règle générale, relatifs à des valeurs mobilières de placement qui figurent à l'actif du bilan :

20 903 K€ (Dettes à plus d'un an).

- Les fonds dédiés relatifs aux versements effectués en fin d'année par les donateurs et qui ont été reversés aux bénéficiaires début 2009 :

1 528 K€ (Dettes à moins d'un an).

- Les legs à reverser relatifs aux dons et legs nés antérieurement à 2004 et dont le montant correspond à la valeur estimée au moment de l'autorisation administrative :

329 K€ (Dettes à moins d'un an)

## 2.5. *Dettes*

### 2.5.1. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit **76 K€**

Il s'agit du solde de l'emprunt souscrit pour acquérir l'immeuble de la rue Dutot. Cet emprunt s'achève en Juin 2009.

### 2.5.2. Autres dettes **3 812 K€**

Ce poste englobe :

- Dettes diverses pour 957 K€, dont secours (548 K€) et intérêts (400 K€) à verser aux communautés en 2009
- Legs en cours de réalisation pour 2 854 K€.

### 2.5.3. Produits constatés d'avance **121 K€**

Il s'agit de la quote-part estimée revenant à la Fondation, des legs autorisés par décision préfectorale en 2003, ou précédemment, mais qui n'étaient pas intégralement réalisés au 31 décembre 2008.

La part intégrale de la Fondation sur ces legs sera reconnue dans les produits de l'exercice au cours duquel le legs sera définitivement réalisé.

## SITUATION DES LEGS

Cette situation est commentée par le Directeur-adjoint Madeleine Tantardini.

En 2008, 47 dossiers ont été clôturés, du plus important au plus modeste.

Quelques chiffres sont intéressants à noter :

- 6 legs ont été ouverts et clôturés dans l'année
- 14 legs ouverts en 2007 ont été clôturés en 2008

Plus de 40 % de nos legs clôturés cette année ont donc été traités en moins de deux ans, dont le seul legs, sur 47, qui ait été destiné à la Fondation des Monastères, pour ses besoins généraux et qui a rapporté 452 542 €. De ce point de vue, l'année 2008 n'est pas généreuse. Mais les années à venir s'annoncent sans doute meilleures, nous le verrons à propos des legs en cours.

Pour le reste, sauf lorsque l'actif de succession est long à reconstituer, ce qui retarde parfois de plusieurs mois la délibération d'acceptation, ou que la Fondation vient en concours avec d'autres œuvres, moins réactives, ou qu'il y a de l'immobilier à réaliser, les dossiers peuvent donc être traités d'autant plus rapidement que la Préfecture de Paris nous adresse des attestations de non-opposition dans la quinzaine qui suit la déclaration.

Mais nous avons pu cette année encore observer chez certains notaires une méconnaissance de la procédure concernant les legs faits aux associations et fondations, qui justifie amplement nos efforts pour les rencontrer à leur congrès annuel.

Parmi les legs anciens ou très anciens, le legs Lebrun (ouvert en 1987) a pu être clôturé après la vente de la dernière parcelle, et le legs Kapps (dossier datant de 1986, et sans mouvement depuis 1987) refermé, la Fondation ayant renoncé à espérer la vente d'une parcelle en indivision située en Allemagne, après des années d'efforts. Un legs, bloqué depuis 2005 à cause d'un notaire parti à la retraite sans régulariser son acte de délivrance, a finalement vu sa clôture.

Deux dévolutions de biens de communautés ayant fermé, acceptées en 2008, ont été clôturées.

Il reste 68 dossiers de legs en cours au 31 décembre 2008, dont 6 font encore l'objet d'un contentieux, déjà signalé l'année dernière. Mais dans le dossier Choteau Tailly, nous savons que le Conseil d'Etat a rendu son avis sur la non recevabilité des oppositions et ce dossier, bloqué depuis 2000, est donc proche de sa fin.

En matière d'interprétation judiciaire, plusieurs jugements favorables ont encore été rendus cette année.

Parmi les 32 legs en cours les plus récents, acceptés 2007 ou en 2008, 8 sont destinés à la Fondation des Monastères pour ses besoins

généraux et certains sont en très bonne voie. Selon les estimations actuelles, leur produit pourrait dépasser le million d'euros.

Concernant les donations temporaires d'usufruit en cours, les dividendes 2008 ont tous été supérieurs à ceux de l'année précédente.

En revanche, concernant l'immobilier, on a commencé, à constater fin 2008, des difficultés pour vendre.

Difficultés qui se retrouveront sans doute dans les nouveaux legs en attente d'acceptation qui comprennent un certain nombre de biens immobiliers.

## **SITUATION ET EVOLUTION DES SECOURS (dons et prêts)**

Cette situation est commentée par Marie-Christine Avignon.

### *1. Les secours*

Le montant total des secours attribués en 2008 par la FDM s'élève à 2 066 760 € contre 2 219 300 € en 2007, soit une baisse de 7 %.

Le nombre de monastères aidés est de 74 (contre 86 l'an passé) : 45 français et 29 monastères étrangers (respectivement 53 et 33 en 2007).

Un montant de 100 000 € a été attribué pour la 1<sup>ère</sup> année à la caisse d'entraide moines et moniales reprise par la FDM.

Les monastères français sont aidés à hauteur de 1 615 660 € et représentent 78 % de l'aide accordée (contre 81 % en 2007 avec 1 787 100 euros). Les monastères étrangers, quant à eux ont reçu 22 % des aides avec 451 100 € (contre 19 % en 2007 avec 432 200 €). Il est à noter que les pays de l'Est ont été moins demandeurs cette année.

La répartition des ordres religieux est la suivante :

En France : 10 monastères bénédictins (3 H ; 7 F) pour 357 700 €, 9 monastères cisterciens (4 H ; 5 F) pour 355 000 €, 8 carmels pour 131 600 €, 7 monastères de clarisses pour 304 600 €, 3 monastères de dominicaines pour 105 000 €, 8 communautés diverses pour 208 000 €.

A l'étranger : 11 monastères bénédictins (3 H ; 8 F) pour 168 100 €, 6 monastères cisterciens (2 H ; 4 F) pour 75 000 €, 7 carmels pour 133 000 €, 3 monastères de clarisses pour 45 000 €, 2 communautés diverses pour 30 000 €.

Les 29 monastères étrangers sont répartis dans 28 pays (21 en 2007) dont 12 monastères africains (10 en 2007) (Togo, Bénin, RDC, RCI, Gabon, Congo Afrique du Sud, Burkina Faso). Les autres sont à Madagascar (5), en Asie (3), en Inde (1), au Liban (1), en Pologne (2), en Hongrie (1), en Tchéquie (1), en Belgique (1), en Suisse (1), au Brésil (1).

Les motifs habituels de demande de secours restent les mêmes. Il est à noter une augmentation en France de la construction en raison de transferts et déménagements de différentes communautés (14 % contre 3 % en 2007) et le poste le plus important reste la rénovation (41 %) et l'entretien (24 %). L'infirmierie est en hausse (9 % au lieu de 4% l'an passé) et les secours sociaux progressent également (9 % au lieu de 6 %).

Quant à l'étranger, la construction (62 %) a encore augmenté depuis 2007 (55 %). L'entretien est en baisse (8 % contre 17 % en 2007) et la rénovation est stable. Le poste trésorerie est passé à 9 % et la formation a chuté de 3 % (de 6 à 3 %).

### *Les prêts*

Les prêts ont été accordés à 12 communautés, pour un montant de 1 461 500 € effectivement versés à 10 d'entre elles, 2 ayant renoncé au bénéfice du prêt accordé. Plusieurs prêts « in fine » ont été consentis à des communautés qui attendent le bénéfice d'un legs en cours.

Deux prêts relais ont été accordés à des communautés en cours de transfert et attendent le solde de la vente de leur monastère pour rembourser la Fondation.

Les remboursements des prêts accordés rentrent régulièrement, une seule communauté ayant pris du retard.

## **REVUE LES AMIS DES MONASTERES**

Pierre Avignon, qui a accepté la responsabilité de rédacteur en chef de la revue, décrit pour le Conseil le fonctionnement du comité de rédaction mis en place depuis le début de l'année 2009. Le Père Leroy, administrateur et Monsieur Barbiche, archiviste, ont rejoint ce comité, dont le Père Mestre fait également partie. La centralisation au secrétariat est assurée par Marie-Madeleine Duprey. Tous les numéros de l'année 2008 sont passés en revue.

En janvier, le numéro était axé sur l'abbaye de Cîteaux qui nous avait reçus pour le précédent Conseil d'octobre 2007. En avril, c'étaient les abbayes de Provence, en raison du Congrès des Notaires qui se tenait à Nice du 4 au 7 mai. Nous avons publié un supplément à ce numéro qui était destiné aux notaires et portait pour titre : testaments, legs et donations notariées en faveur des communautés religieuses. En juillet, très beau numéro sur Le Corbusier, et extraits du Conseil d'Administration de fin d'exercice 2007. En octobre, numéro consacré aux regroupements de monastères.

La collaboration avec les Clarisses de Voreppe, imprimeur, est toujours excellente. La progression de la revue est conforme à celle observée les années précédentes (1 à 2%). Le dernier numéro 2008 a été envoyé à 1 742 adresses.

Pour 2009, deux numéros ont déjà été réalisés : en janvier sur les Abbayes de Dourgne et d'En Calcat, en raison de la tenue là-bas de notre conseil d'administration d'octobre précédent, en avril sur les abbayes du Nord, en raison du Congrès des notaires de Lille où ce numéro sera diffusé en mai. Les numéros suivants sont encore à l'étude : juillet sera axé sur l'anniversaire des 40 ans de la Fondation, et pour octobre, le thème des saints Olivétains et cisterciens est avancé. En 2010, le millénaire de Solesmes, le 400<sup>e</sup> anniversaire de l'ordre de la Visitation... seront à l'honneur.

## **ACTIVITE DE LA COMMISSION MONASTIQUE ADMINISTRATIVE**

Pierre Avignon retrace également une année d'activité de la CMA (5 réunions en 2008, déjà 2 en 2009). Les thèmes abordés en 2008 ont souvent tourné autour de la question centrale de l'intérêt général, notion fiscale, distincte de la notion d'utilité publique, qui tend à prendre le pas sur cette dernière pour préjuger de l'utilité sociale, avec toutes les conséquences qui pourraient en découler.

La TVA à 5,5 %, dont l'application est limitée strictement dans les monastères a fait l'objet de rencontres à haut niveau, et parfois profitable pour tel ou tel dossier, mais sans résultat d'application générale, les monastères étant toujours classés comme des locaux dont l'hébergement est l'activité accessoire ! A la différence de ce qui se passe heureusement pour la nouvelle Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel (TICGN) ce qui prouve que le lobbying fait en amont est à privilégier.

La CMA a particulièrement suivi aussi le contentieux ADEME évoqué par la Présidente dans son rapport moral.

Monsieur Bruneau, responsable de la collecte chez les Petits Frères des Pauvres, a accepté de venir apporter son expertise à la CMA, sur la demande de Pierre Avignon, qui remercie par ailleurs Frère Mathias Gravier pour son travail très suivi d'élaboration des comptes-rendus de ces réunions. La question se pose de la diffusion plus large de ces comptes-rendus. Le nouveau site s'y prêtera si les questions sont suffisamment générales.

**RESOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA FONDATION DES MONASTERES**  
**DU 28 AVRIL 2009 AU SIEGE SOCIAL DE LA FONDATION**

*Première résolution :*

Le Conseil, après avoir pris connaissance du procès verbal du 18 octobre 2008 et de la réunion du Bureau du 6 janvier 2009, en approuve les termes à la majorité des membres présents et représentés.

*Deuxième résolution :*

Le Conseil, après lecture du rapport moral de la Présidente, du rapport financier du Trésorier, des rapports du Commissaire aux Comptes et des rapports sur l'évolution des dons et legs, sur l'évolution des secours, approuve les termes de ces rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2008 qui lui ont été présentés. Il donne quitus plein et entier pour sa gestion au Bureau de la Fondation des Monastères.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

*Troisième résolution :*

Le Conseil décide d'affecter la perte de l'exercice soit 3 244 K€, en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

*Quatrième résolution :*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 h et de tout ce que dessus il a été dressé procès-verbal qui a été signé par la Présidente et par le Secrétaire général.

## II. UN NOUVEAU SITE INTERNET



[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)

La Fondation des Monastères s'était assez tôt, en 2000, dotée d'un site internet sous l'impulsion de sa première chargée de communication professionnelle, Claire de Rivoyre. Le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation a été l'occasion de rénover ses outils de communication, à l'exception de son logo qui reste sa marque.

Actif depuis le 15 mai, le nouveau site veut offrir une meilleure visibilité de son action et renforcer la synergie avec les communautés.

L'espace « grand public » se décompose en plusieurs menus facilitant l'accès à l'information recherchée : un renseignement sur la Fondation elle-même ou sur les communautés religieuses, comment faire une retraite, les coordonnées des différents services de la Fondation pour entrer en contact avec l'un d'eux, etc... On a voulu aussi faciliter le soutien financier à l'œuvre de la Fondation en mettant en avant les avantages fiscaux pour les donateurs, et leur permettre d'effectuer des dons « en ligne » comme cela se pratique de plus en plus. Il est également possible de commander par internet la revue ou l'annuaire de la Fondation.

Un espace est spécialement dédié aux communautés, toujours avec code d'accès et mot de passe (les mêmes que précédemment, mais en majuscules). Les monastères y retrouveront notamment la base documentaire du précédent site, mise à jour et présentée plus clairement, les renseignements et formulaires relatifs aux demandes de secours ou l'aide CAVIMAC, les réponses aux questions techniques les plus fréquentes, le lien avec l'association Monastic.

Une nouveauté : un menu spécifique pour les notaires, où trouver statuts et pièces de notoriété, les renseignements administratifs sur la Fondation des Monastères et toutes les précisions sur les particularités des libéralités aux communautés.

### **Un site vivant et réactif à l'actualité, pour répondre aux besoins modernes de communication**

La page d'accueil relatera les informations essentielles du moment, qu'il s'agisse d'une journée particulière dans un monastère, de la sortie d'une circulaire sur un nouvel aspect juridique qui demande des explications ou analyses, la retransmission d'interview d'un moine ou d'une moniale et bien d'autres événements.

Une rubrique est destinée à l'actualité des communautés : retraites proposées aux laïcs, événements importants de chaque communauté par exemple.

La Foire aux questions - intitulée FAQ - retrace les problématiques les plus fréquentes des donateurs. Dans l'espace communautés, la FAQ concerne davantage les interrogations techniques des communautés.

La Fondation compte sur tous les monastères pour alimenter ces informations et favoriser cette réactivité. (A noter que les communautés recevront courant septembre des informations sur le nouveau mode de fonctionnement entre elles et la Fondation).

*Laure Picault  
Chargée de communication*

# VIE RELIGIEUSE

---

## I. SESSION SUR LA DISPARITION DES INSTITUTS

*Discernement et accompagnement des personnes, décision et devenir des œuvres  
Paris, mardi 17 novembre 2009 de 9 h 15 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30*

*organisé par*

LA CONFERENCE DES RELIGIEUX ET RELIGIEUSES DE FRANCE

LA FACULTE DE DROIT CANONIQUE  
DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

LA FONDATION DES MONASTERES

**Objectifs :** sensibiliser et informer sur cette question délicate posée à nombre d'instituts. Comment prévoir et se faire accompagner ? Quelles autorités ont compétence pour contacter les instituts et les aider ? Quelle éthique respecter dans ce type de relation ? Quels écueils à éviter ? Quelles perspectives à organiser ? Quels aspects canoniques et juridiques se posent tant pour les personnes que pour les biens de l'institut ?

### Organisation de la journée :

- Le matin, présenter les aspects canoniques et juridiques français : devenir des personnes et des biens, processus de dissolution, éventuels regroupements (fusion, union), cas des congrégations légalement reconnues, intervention du Saint Siège et de l'évêque diocésain, entraide entre instituts religieux, concours d'associations de fidèles, urgence de certaines décisions etc.
- L'après-midi, souligner les accompagnements et aides à solliciter afin de préserver notamment la paix et la santé des personnes concernées, puis situer les dimensions théologiques et spirituelles, la réflexion sur le charisme de l'institut qui va fermer et sur les nouveaux dons du Seigneur pour perpétuer l'esprit d'une œuvre (recours à des laïcs par exemple).

### Intervenants sollicités :

- un canoniste : le Doyen honoraire Jean-Paul Durand, professeur à la Faculté de Droit canonique de Paris,
- un juriste de droit français (aspects associatifs, fiscaux, immobiliers...) : Me Janine Dufaux, Avocat à la Cour,
- un psychologue-coach spécialisé dans l'accompagnement des groupes et des personnes, Mme Béatrice de Montabert,

- un théologien, le Père Jean-Louis Souletie, professeur à l'Institut Catholique de Paris,
- des représentants d'instituts confrontés aux problèmes évoqués durant la session (Union des Réseaux Congréganistes de l'Enseignement Catholique, Fédération Nationale des Institutions de Santé et Action Sociale d'Inspiration chrétienne).

**Destinataires de la session :**

- les Supérieur(e)s majeur(e)s d'instituts apostoliques ou contemplatifs,
- leurs économes ou leurs conseils laïcs,
- les délégués diocésains à la vie consacrée et les économes diocésains,
- des observateurs venant de la Conférence des évêques ou des Pouvoirs publics,
- les étudiants intéressés.

**Lieu de la session :**

Institut Catholique de Paris  
Salle des Actes  
21 rue d'Assas  
75006 PARIS

Pour tout renseignement et inscription,  
s'adresser à la CORREF 3 rue Duguay-Trouin 75006 Paris  
tél : 01 45 48 18 32 – [secgen@corref.fr](mailto:secgen@corref.fr)

Etant donné le nombre limité de places, les inscriptions seront prises dans l'ordre de leur arrivée. S'il y avait trop de demandes, une seconde session pourrait être organisée.

## II. PARENTS DE CONTEMPLATIFS

En 1963 des parents de religieux et religieuses appartenant à des ordres contemplatifs ont formé un groupe nommé "TRAIT d'UNION". Il s'est constitué en « Association loi 1901 » en 1995. Son objet est "de permettre aux parents de contemplatifs appartenant à des congrégations ou à des ordres religieux catholiques de se rencontrer amicalement et d'approfondir leur vie spirituelle en union avec la prière et la vie des contemplatifs et des contemplatives".

La vocation monastique peut poser question à certains parents ; notre groupe leur donne la possibilité d'échanger à ce sujet. Deux rencontres sont organisées annuellement, la première sur une journée à Paris et la deuxième sur trois jours dans un monastère. Elles sont conduites par un prêtre ou un moine et permettent de progresser dans la réflexion et la prière en union avec leurs enfants.

Un bulletin annuel est adressé à chaque adhérent. Il sert de liens pour ceux ou celles qui ne peuvent assister aux réunions.

L'association compte environ 120 familles dont les enfants sont dans différents ordres ou congrégations : Bénédictins, Bénédictines, Olivétains, Carmélites, Chartreux, Cisterciens, Cisterciennes, Sœurs de Bethléem, Clarisses, Annonciades, Dominicaines, Carmes, Spiritains, Communauté Saint-Jean ...

Nous pensons que certains parents, surtout ceux dont la vocation et l'engagement de leur enfant sont récents, peuvent trouver au sein de ce groupe une aide, une présence, une écoute attentive dans une période nouvelle parfois inattendue, toujours intense. Il en résulte alors pour eux une meilleure approche de leurs relations avec la communauté où vit leur enfant.

Les monastères et leurs amis peuvent nous aider à contacter ces parents et les aider à une meilleure compréhension entre enfants contemplatifs et leur famille humaine. Nous sommes tout disponibles pour répondre à des parents que vous connaissez et qui seraient concernés.

L'union de prière entre nos familles monastiques et humaines doit contribuer à une meilleure approche pour les laïcs de la vie contemplative et de son rayonnement.

*Hubert HULOT*

# **ASSOCIATION Trait d'Union Parents De Contemplatifs**



Votre enfant est religieux ou religieuse dans une communauté contemplative ?

Vous connaissez les parents d'un enfant vivant dans une communauté religieuse contemplative ?

Vous pouvez nous contacter, nous rejoindre et cheminer avec nous :

**Association « Trait d'Union » Parents de contemplatifs**

**Président : M. Hubert HULOT**

**7 rue Damrémont 75018 PARIS**

**tél : 01 42 57 62 21**

**courriel : ho.hulot@yahoo.fr**

### III. SECURITE SOCIALE : INFORMATION SUR LES LITS MEDICALISES

*Cette information est extraite de la Lettre d'information « La CAVIMAC et VOUS » n° 50 et reproduite avec la très aimable autorisation de son auteur, le Dr Allain, médecin-conseil à la CAVIMAC.*

*Pour de plus amples renseignements, consultez le site Internet de la CAVIMAC "<http://www.cavimac.fr>" rubrique « Documentation », fiche médicale n° 504.*

Les lits médicalisés appartiennent aux dispositifs médicaux et matériels de maintien à domicile et d'aide à la vie pour malades et handicapés. Leur prise en charge par l'assurance maladie est possible, si les patients présentent une perte de leur autonomie motrice dans le cadre d'affectations neuromusculaires. Elle fait suite à une prescription médicale, n'est pas soumise à la procédure d'accord préalable et, est remboursable sur présentation d'une facture dûment acquittée par le prestataire fournissant le lit.

Seuls sont pris en charge, les lits disposant d'au moins deux fonctions non manuelles (hauteur variable, relève buste, relève jambe, plicature des genoux. Le tarif couvre les frais de gestion tels que : la démonstration du fonctionnement du lit, la fourniture d'accessoires (potence pour relèvement du patient, potence à sérum, support porte bassin et porte urinal : fournis sur demande). Le renouvellement de la prise en charge est possible après une période de cinq ans.

La prise en charge intervient à hauteur de 65 % du tarif de responsabilité. Pour les patients bénéficiant de l'exonération du ticket modérateur, celle-ci est assurée à 100 % du tarif de responsabilité.

L'option pour la location ou l'achat du lit est possible. La location est largement majoritaire actuellement alors que l'option d'achat est plus avantageuse dès que la durée prévisible d'utilisation du lit est supérieure à 17 mois.

Une campagne nationale est actuellement menée auprès des personnes atteintes de maladies dégénératives, et a pour objet de sensibiliser les médecins à la prescription de lits médicalisés et, à promouvoir une augmentation du recours à l'achat.

Il est préconisé que l'achat soit prescrit d'emblée en cas de pathologies non régressives ou évolutives avec évaluation du pronostic vital supérieur à un an. Pour nos collectivités religieuses, dont l'utilisation concerne le plus souvent des personnes âgées, l'achat d'emblée doit être privilégié. Le tarif de base de remboursement de la Sécurité Sociale (CAVIMAC) permet l'achat de lit fort correct et très confortable. La mise en concurrence des fournisseurs est parfois nécessaire en cas de dépassement de ce tarif.

La location devrait être réservée aux pathologies temporaires et aux pathologies non régressives ou évolutives avec une évaluation du pronostic inférieur ou égal à un an.

# RECENSIONS

---

## *Histoire des Ordres et congrégations religieuses en France du Moyen-Age à nos jours*

Sophie HASQUENOPH

1342 pages, Champ Vallon 2009, 39 €.

Voici un travail d'ampleur considérable – le nombre de pages comme la bibliographie en témoignent – qui nous est livré par un Maître de conférences d'histoire moderne aidée, on l'espère, par les recherches de ses étudiants. Plus de mille ans d'histoire de la vie religieuse sont ainsi rapportées dans une sorte d'*Encyclopaedia universalis* spécialisée qui fait une large place, d'ailleurs justifiée, à la vie monastique. C'est une véritable somme historique qui nous est ainsi présentée avec les limites du genre. L'auteur n'est visiblement pas canoniste, et il est dommage que les premières pages soient consacrées à des classifications un peu bancales, telle celle peu pertinente entre deux types de religieux, les réguliers et les séculiers (p. 35 s.). Plus ponctuellement, les instituts séculiers font bien partie de la vie consacrée et non des sociétés de vie apostolique (p. 38), tandis qu'il est erroné de présenter l'*Opus Dei*, qui est une prélature personnelle, comme l'un d'eux (p. 37). Vers la fin de l'ouvrage, il est pour le moins curieux de citer la Famille monastique de Bethléem parmi les communautés du Renouveau charismatique (p. 1249). Sans compter que des mises à jour canoniques s'imposent : en matière de clôture des moniales, l'instruction *Verbi Sponsa* de 1999 a remplacé sa devancière de 1969 seule citée (p. 1233). Ce genre d'ouvrage, qui se veut très englobant, gagnerait à plus de travail interdisciplinaire ! Ce qui se vérifie, à un autre titre, dans le 24<sup>e</sup> et dernier chapitre consacré au « monde religieux à l'aube du 3<sup>e</sup> millénaire. » Ici il eut sans doute fallu davantage se concerter avec le monde religieux français pour vérifier tout ce qui s'est fait en matière d'unions ou de fusions d'instituts. Pour bien montrer aussi le sens de la vie religieuse aujourd'hui, qui ne se réduit pas comme hier à des œuvres désormais bien assumées par le service public, mais qui désire témoigner tout simplement de la présence du Christ et de la vie 'à sa suite' dans des milieux qui n'en entendent guère parler, jusque dans nos HLM de banlieue.

A.M.

## *Edith Stein, une femme pour l'Europe*

sous la direction de Marie-Jean de GENNES

408 pages, Cerf - Editions du Carmel -Ad Solem, 2009, 35 €.

Dans le n° 154 de cette même revue, nous avons présenté un admirable livre de Sœur Cécile Rastoin sur Edith Stein. Le présent ouvrage, qui rassemble les actes d'un colloque tenu à Toulouse en 2005, est d'un abord plus difficile. A plusieurs voix, il retient une approche essentiellement philosophique qui aide à comprendre l'enracinement phénoménologique de la pensée steinienne. Mais il est aussi des pages théologiques, spécialement dans la quatrième partie de l'œuvre qui montre parfaitement le lien entre la croix et la vie du chrétien, la vie du consacré tout particulièrement. Le nom de religion choisi par Edith en témoigne à lui seul : *Teresia benedicta a cruce*, Thérèse bénie par la croix. On pourra lire des pages superbes sur la croix comme lieu de rencontre

entre Dieu et l'homme, entre la grâce et la liberté, pour avancer sur un chemin pascal que notre sainte a emprunté jusqu'au calvaire d'Auschwitz. La croix fut vraiment pour elle, comme elle l'a écrit à plusieurs reprises, comme elle l'a vécu aussi, son seul espoir, *Spes unica*.

A.M.

### *Les Pères de l'Eglise et la liturgie*

François CASSINGENA-TREVEDY

384 pages, Desclée de Brouwer 2009, 32 €.

Cet ouvrage s'efforce de retrouver l'esprit et l'expérience liturgiques des chrétiens du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle, de voir leur liturgie « comme ils la voyaient eux-mêmes ». Enquête ardue, car comment restituer les mélodies de ces communautés, comment ressaisir les gestes des différents acteurs de ces célébrations, quels étaient les sentiments des participants ... ? De ces liturgies, il nous reste principalement des homélies : aussi est-ce à partir d'elles que l'auteur centre sa recherche, Augustin d'Hippone et Jean Chrysostome étant les plus cités ; qui plus est, l'auteur puise amplement dans la littérature syriaque dont il est familier, tout particulièrement dans Ephrem de Nisibe ; cette rapide énumération dit bien les univers culturels fort différents dans lesquels baigne cet ouvrage.

Quatre parties mènent le lecteur de « l'assemblée chrétienne » à « l'expérience liturgique » en passant par ce que l'auteur nomme « l'accès » et « l'action ». L'assemblée participe, célèbre ; pour les Pères des IV<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle, sa contribution doit être pleine adhésion aux réalités sacrées qui mettent alors l'homme en communion avec le Christ pascal et qui construisent ainsi l'Eglise avec sa forte dimension communautaire dans laquelle entrent les anges à part entière. Comment l'assemblée ainsi posée comme sujet de l'acte liturgique peut-elle entrer dans le mystère célébré ? Par une préparation, une approche, par une purification, par la foi, la crainte et le silence. Une fois entré dans le mystère, quelle est l'action célébrée ? Pour l'époque étudiée, le développement de cette action tient dans un concept, celui de la fête. L'homme et l'assemblée étant entrés en liturgie, comment la liturgie entre-t-elle dans l'expérience de l'homme et de l'assemblée réunis pour célébrer ? En un mot, quelles sont et la réception de la liturgie et sa rétroactivité ?

Nous remercions l'auteur, moine de l'abbaye Saint-Martin de Ligugé, pour sa recherche, pour la familiarité dans laquelle il nous entraîne dans la littérature patristique latine, grecque ou syriaque, pour l'extraordinaire florilège d'extraits traduits, vraie mosaïque aux multiples couleurs qui ne peuvent qu'encourager, aiguillonner le lecteur à s'immerger dans la liturgie vécue en vérité, comme dans la lecture des Pères de l'Eglise.

M.L.

### *Saint Bruno et le charisme cartusien aujourd'hui*

Dom André LOUF

73 pages, Parole et Silence, Paris 2009, 10 €.

Ce court ouvrage, agréablement illustré en noir et blanc, vient exposer à grands traits les caractéristiques de l'Ordre cartusien, redécouvert par le grand public récemment à travers le film *Le Grand silence*. La spécificité cartusienne, la vie dans la solitude de la cellule est tempérée par une vie cénobitique particulière aux chartreux. C'est cette tension que nous invite à connaître davantage dom Louf.

H.L.

## *Prières cachées des chartreux*

Nathalie NABERT

294 pages, Paris Seuil 2009, 15 €.

Cette collection du Seuil propose une anthologie de prières ou de méditations sélectionnées par un spécialiste de l'Ordre concerné. Nathalie Nabert était donc naturellement celle qui pouvait nous ouvrir ce trésor de spiritualité. Elle donne d'abord une substantielle introduction replaçant la spiritualité cartusienne dans un contexte monastique plus général. Puis elle regroupe en huit grands thèmes une dizaine de textes, la Liturgie des Heures, Prières, rites et sacrements, Oraisons psalmiques et scripturaires, L'Oraison du cœur, L'invocation de Dieu, L'ombre de la Croix, Le manteau de Marie, Les saints solitaires. Suivent d'utiles notices bio-bibliographiques sur les auteurs cités.

Cet ouvrage est un florilège d'une belle richesse, qui permettra de découvrir ou d'approfondir la fascinante vie des Chartreux.

H.L.

## *Prières du Carmel*

Stéphane-Marie MORGAIN

311 pages, Seuil Paris 2009, 15 €.

L'introduction du Père Stéphane-Marie Morgain à cet ouvrage, de la même série, vient heureusement nous rappeler l'histoire des carmes, peu connue pour les époques anciennes, et les mouvements de réformes. Il évoque d'abord Elie père des carmes, puis la Vierge Marie beauté du Carmel, Dieu Trinité, Le Fils du Père, Le Fils en ses mystères, l'Esprit Saint, à travers des textes tant de carmes que de carmélites, surtout du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours. Chaque texte est précédé d'une introduction courte replaçant l'auteur dans son contexte, et donnant la note particulière de la prière.

Merci au Père Stéphane-Marie, grand spécialiste de la spiritualité du XVII<sup>e</sup> siècle, d'avoir partagé à ses lecteurs ces pépites de dévotion.

H.L.

## *Sept fois sept. Coups de cœur pour la vie monastique*

Dom Olivier QUÉNARDEL

203 pages Desclée de Brouwer 2009, 17 €.

L'auteur, Père abbé de Cîteaux, nous fournit en sept septénaires illustrés de façon humoristique par Sœur Claire Gilloots, de brefs commentaires sur la vie monastique en général, et la Règle de saint Benoît en particulier. Il évoque successivement le septénaire des arts : l'art d'appeler, de bâtir, de célébrer, de corriger, de travailler, d'accueillir ; le septénaire de l'école : les critères d'admission, les matières et manières, le maître, l'examen, la récompense ; puis le septénaire des portraits : le frère le novice, l'ancien, le chantre, le malade, le conseiller, le sympecte ; le septénaire des Béatitudes, plus classique ; le septénaire des alliances : écouter/obéir, monter/descendre, penser/agir, aimer/courir, manger/dormir, pleurer/rire, mourir/vivre ; le septénaire des dialogues : Moïse et saint Benoît, saint Benoît et les fondateurs de Cîteaux, et saint Bernard, sainte Gertrude, et la bienheureuse Maria-Gabriella, et le bienheureux Marie-Joseph, et les sept frères de Tibhirine ; enfin le septénaire des heures, de vigiles à Complies.

La présentation est originale, facilement abordable, on sort de cette lecture le sourire aux lèvres et le cœur simplifié.

H.L.

# ANNONCES

- 1** Association d'accompagnement psychothérapeutique (chrétien) essentiellement de jeunes (20-35 ans) diplômés recherche bâtiments tombés en désuétude, si possible avec chapelle pour offices et 4 à 10 ha de terres et bois pour organiser séminaires et séjours. Ancien prieuré ou ferme monastique sur un axe Bretagne sud-Côte d'or en Bourgogne conviendrait. Possibilité d'adaptation.  
Contact : Association AOR (Accompagner, Orienter, Régénérer le Soi), 13 quai André Citroën 75015 Paris.  
*Tél : 01 45 79 02 79*
- 2** Recherche emploi dans le domaine de la peinture ou autres. Plusieurs possibilités.  
Contact : Georges Pendola  
Chemin ST Roch Mas Rolland  
13440 Cabannes  
*Tél : 06 66 60 07 02*  
*georgespandola@yahoo.fr*
- 3** Jeune retraité cherche monastère louant logement ou acceptant bénévole pour menus travaux toutes régions.  
Contact : Gilbert Hatchadourian  
6 Bld Paul Doumer 13006 Marseille
- 4** Carmel vend copieur NB SHARP ARM 207 A3/A4 – toner 17 000 copies - quasi neuf - Valeur 2000 € cédé pour 950 €.  
*Tél 05 63 59 24 92 (heures bureau).*
- 5** Monastère de la Merci-Dieu cède un métier à tisser ARM en chêne à communauté religieuse qui voudrait bien le démonter et l'emporter. Prix à débattre  
Contact Sœur Maria Gemma et Sœur Annie  
*Tél : 02 43 25 25 49*
- 6** Une communauté qui va fermer souhaite transmettre un ensemble de vitraux figuratifs, créés vers 1857, en très bon état, composé de :
- une rosace à décor de la Trinité et d'anges, diam. 320 cm environ,
  - une rosace à décor de la Nativité, diam. 160 cm environ,
  - une suite de six verrières en plein cintre à décor de saints, haut. 310 cm, larg. 101 cm,
  - une demi-lune à décor de la Vierge à l'Enfant, diam. 60 cm environ.
- Ces vitraux sont dans la chapelle, en Normandie.  
La dépose est à la charge du repeneur.  
Si vous êtes intéressé, veuillez contacter notre service d'expert, Henri de Saint Pierre, par mail : *henri-de-saintpierre@orange.fr* qui fera suivre votre demande".

# Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle  
« **Les Amis des Monastères** »

## Tarifs 2009

Ordinaire : **18 €**

Soutien : **30 €**

Le numéro : **5 €**

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 18 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit  
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse . . . . .

. . . . .

Nom . . . . . Prénom . . . . .

Adresse . . . . .

. . . . .

Code postal      Ville . . . . .

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

**La Fondation des Monastères**  
**83/85, rue Dutot**  
**75015 PARIS**

Conformément à la loi informatique et libertés,  
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification  
aux informations vous concernant.





Tout ce qui favorise l'entraide parmi  
les hommes et le développement  
harmonieux de la société  
mérite encouragement.

Tel est éminemment le cas  
d'une association qui travaille  
à la meilleure insertion des monastères  
dans les structures du monde actuel.

Car l'extraordinaire expansion  
de la puissance technique appelle  
un surcroît de gratuité, de vie intérieure,  
de silence, de prière : des contemplatifs  
sont plus nécessaires  
que jamais à la sauvegarde de l'équilibre  
et à l'épanouissement de l'humanité.

Louis Leprince-Ringuet  
(1901 - 2000)